
*COMMISSARIAT AU DEVELOPPEMENT
INSTITUTIONNEL*

**REFERENCES DES ACTES DE
CREATION, D'ORGANISATION
ET CADRES ORGANIQUES
DES SERVICES PUBLICS
DU MALI**

Institutions/Ministères	Page
Cour Constitutionnelle	1
Assemblée Nationale	1
Haut Conseil des Collectivités Territoriales	1
Cour Suprême	1
Conseil Economique, Social et Culturel	1
Présidence de la République	2
1.Primature	3
2.Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	4
3.Ministère de la Santé	5
4.Ministère l'Artisanat et du Tourisme	8
5.Ministère de l'Administration Territoriale et Collectivités Locales	8
6.Ministère de l'Elevage et de la Pêche	9
7.Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale	12
8.Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement	13
9.Ministère de l'Equipement et des Transports	14
10.Ministère des Mines	16
11.Ministère de la Sécurité Intérieure et de la Protection Civile	17
12.Ministère de Défense Nationale et des Anciens Combattants	18
13.Ministères des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine	19
14.Ministère de la Promotion de Femme, de l'Enfant et de la Famille	20
15.Ministère de l'Agriculture	21
16.Ministère de la Communication et des Nouvelles Technologies	25
17.Ministère Travail, Fonction Publique et Réforme de l'Etat	25
18.Ministère Industrie, Investissements et Commerce	26
19.Ministère de l'Economie et des Finances	28
20.Ministère Dével.Social, de Solidarité et Personnes Agées	31
21.Ministère de la Justice	32
22.Ministère du Logement, Affaires Foncières et de l'Urbanisme	32
23.Ministère Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique	33
24.Ministère Education, Alphabétisation et Langues Nationales	35
25.Ministère de la Culture	36
26.Ministère de la Jeunesse et des Sports	38
27.Ministère chargé des Relations avec les Institutions	39
28.Ministère de l'Energie et de l'Eau	39
29.Ministère Délégué auprès Ministre Economie et Finances	40
30.Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé du Développement Intégré de la Zone Office du Niger	42
Les Etablissements Publics	42

Cour Constitutionnelle

LOI N°97-010 du 11/02/97 JO N°03 Page N°114 JO-1997 Portant loi organique déterminant les règles d'organisation et de fonctionnement de la Cour Constitutionnelle ainsi que la procédure suivie devant elle modifiée par la LOI N°02-011 du 05/03/02 JO N°08 Page N°283 JO- 2002.

Assemblée Nationale

LOI N°02-010 du 05/03/02 JO N°10 Page N°363 Année 2002 Portant loi organique fixant le nombre, les conditions d'éligibilité, le régime des inéligibilités et des incompatibilités, les conditions de remplacement des membres de l'Assemblée Nationale en cas de vacance de siège, leurs indemnités et déterminant les conditions de la délégation de vote, modifiée par la LOI N°03-001 du 07/02/03 JO-11-2003.p.2202.

LOI N°95-012 du 06/02/95 JO-05.1995.p.165 Portant autonomie financière de l'Assemblée Nationale.

LOI N°92-001 du 23/07/92 JO-10-1993.p.348 Portant règlement intérieur de l'Assemblée Nationale.

Haut Conseil des Collectivités Territoriales

LOI N°01-006 du 24/04/01 JO-14-2001.p.523 Portant loi organique fixant le nombre des conseillers nationaux, leurs indemnités, les conditions d'éligibilités et des incompatibilités, ainsi que les conditions de leur remplacement.

DECRET N°04-445/P-RM du 04/10/04 JO-03-2005.p.89, Accordant certains avantages au Président et aux Membres du Haut Conseil des Collectivités.

Cour Suprême

LOI N°96-071 du 16/12/96 JO N°01 Page N°5 Année 1997 Portant loi organique fixant l'organisation, les règles de fonctionnement de la Cour Suprême et la procédure suivie devant elle, modifiée par la LOI N°04-045 du 04/09/04 JO- 30-2004.p.1164 et modifiée par la LOI N°06-012 du 28/01/06 JO N°06 Page N°210 Année 2006.

Conseil Economique, Social et Culturel

LOI N°04-027 du 27/07/04 JO N°25 Page N°964 Année 2004 Portant modification de la Loi n°92-031 du 19 octobre 1992 Fixant l'organisation, le fonctionnement et les modalités de désignation des Membres du Conseil Economique, Social et Culturel.

LOI N°94-024 du 03/06/94 JO N°12 Page N°401 JO-1994 Portant rectification de l'article 7 de la Loi n°92-031/AN-RM du 19 Octobre 1992 fixant l'organisation, le fonctionnement et les modalités de désignation des Membres du Conseil Economique, Social et Culturel.

LOI N°92-031 du 19/10/92 JO N°21 Page N°764 JO-1992 Fixant l'organisation, le fonctionnement et les modalités de désignation des Membres du Conseil Economique, Social et Culturel.

Présidence de la République

La Présidence de la République est organisée par le DECRET N°08-412/P-RM du 22/07/08.p.1364 JO-35.p.1364 modifié par le DECRET N°08-525/P-RM du 16/09/08 JO-43.p.1690-2008.

Le Secrétariat Général de la Présidence de la République est créé par la Loi N°88-066 du 26/12/88 organisé par le Décret n°88-381/P-RM du 26/12/88.

La Direction Nationale de la Sécurité d'Etat créée par la Loi n°89-018 du 01/03/89 organisée par le Décret n°89-114 du 22/04/89 JO-30/04/89,p.29, les articles 1er, 2, 3, 6 et 7 ont été modifiés par le DECRET N°93-008/P-RM du 11/01/93 .p.61 JO-1993.

LEtat-Major Particulier du Président de la République est organisé par le DECRET N°08-521/P-RM du 16/09/08 JO-43.p.1688-2008 (Abrogeant le DECRET N°03-059/P-RM du 07/02/03 .p.2083 JO-2003).

LOI N°02-048 du 22/07/02,p.882 JO- 2002 Portant modification de la Loi n°94-009 du 22 mars 1994 portant principes fondamentaux de création, de l'organisation, de la gestion et du contrôle des services.

L'Académie Africaine des Langues est créée et organisée par le DECRET N°01-398/P-RM du 07/09/01.p.1056 JO-2001.

Le Mémorial Modibo KEITA est créé et organisé par le DECRET N°00-456/P-RM du 19/09/00 P.1185 JO-2000.

DECRET N°94-201/P-RM du 03/06/94 JO N°12 P.404 JO- 1994 Fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets Ministériels.

DECRET N°94-202/P-RM du 03/06/94 JO N°12 P.404 JO- 1994 Fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Secrétariats Généraux des Départements Ministériels.

DECRET N°85-204/PG-RM 21/08/85 JO N°722 du 15/08/85 P.5 JO- 1985 Déterminant les modalités de gestion et de contrôle des structures des services publics.

Le Conseil Présidentiel pour l'Investissement est créé par le DECRET N°03-566/P-RM du 30/12/03 JO-2004.p.44.

LOI N°97-022 du 07/03/97 JO N°09 Page N°304 Année 1997 Instituant le Médiateur de la République.

Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire est Créé par le Décret n°04-150/P-RM du 18 Mai 2004 JO N°14.p.540.2004 et organisé par le décret n°04-385/ P-RM du 10/09/04.

Le Programme National de Sécurité Alimentaire créé par le Décret n°06-321/P-RM du 08/08/2006 JO N°27.p.1048.

Le Bureau de Coordination du Projet Initiative pour un Développement Global du Centre Carter créé par le DECRET N°03-293/P-RM du 22/07/03 JO N°23 Page N°2686 Année 2003.

1.Primature

La Primature est organisée par le DECRET N°08-083/P-RM du 15/02/08.p.404—2008.

Le Secrétariat Général du Gouvernement (Abrogeant la Loi n°88-057 du 5/04/88) créé par l'ORDONNANCE N°04-001/P-RM du 25/02/04 JO-2004.p.243, Organisé par le DECRET N°04-071/P-RM du 05/03/04 JO-2004.p.291 et le DECRET N°04-072/P-RM du 05/03/04 JO-2004.p.293 Déterminant le Cadre Organique (Abrogeant le Décret n°90-289/P-RM du 29 juin 1990).

Les Directions Administratives et Financières sont créées par la Loi n°88-047 du 05/04/88 et organisées par le DECRET N°89-298/P-RM du 30/09/89 P.817, JO-1989 Et le DECRET N°05-215/P-RM du 04/05/05 JO-20 –2005.p.767 Déterminant le Cadre Organique.

Le Contrôle Général des Services Publics est créé par l'Ord.00-051/P-RM du 27/09/00.p.1257. JO-2000 organisé par le DECRET N°01-067/P-RM du 12/02/01.p.263 JO-2001 et le DECRET N°07-152/P-RM du 10/05/07 JO-19/p.723/2007 Déterminant le Cadre Organique(Abrogeant le Décret n°02-601/P-RM du 30/12/02).

La Direction Nationale des Archives du Mali est créée par l'Ord.02-041/P-RM du 28/03/02 .p.403 JO-2002 organisée par le DECRET N°02-201/P-RM du 22/04/02.p.460.JO-2002 et le DECRET N°02-262/P-RM du 24/05/02 JO N°15 Page N°585 JO-2002 Déterminant le Cadre Organique.

La cellule de coordination et de suivi des travaux de la cité administrative est créée par le DECRET N°98-247/P-RM du 12/08/98.p.1040.JO-1998 modifié par le DECRET N°00-244/P-RM du 29/05/00 .p.789JO-2000 et le DECRET N°98-338/PM-RM du 20/04/98.p.308 JO-1999 Fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement ainsi que de la Rémunération.

l'Agence de Développement du Nord-Mali est créée par l'ORDONNANCE N°05-012/P-RM du 17/03/05 JO-11-2005.p.410 et organisée par le DECRET N°05-162/P-RM du 06/04/05 JO-18-2005.p.696, modifié par le D.09-179P-RM du 27/04/09 JO-21.p.811.2009.

La Mission de restructuration du secteur coton est créée par le DECRET N°01-042/P-RM 05/02/01.p.249 JO-2001 modifié par le DECRET N°02-472/P-RM du 30/09/02 P.1086 JO-2002.

Ecole Nationale d'Administration est créée par la Loi n°06-046 du 05/09/06 JO-28-10/10/06.p.1087 et organisée par le DECRET N°07-174P-RM du 30/05/07 JO-19/p.736/2007.

Le Millennium Challenge Account Mali (Rattaché) créé par la LOI N°07-032 du 19/06/07 JO N°18 Page N°687 Année 2007 et organisé par le DECRET N°07-220P-RM du 05/07/07 JO-26.p.1017-2007.

2.Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Les Directions Administratives et Financières sont créées par la Loi n°88-047 du 05/04/88 et organisées par le DECRET N°89-298/P-RM du 30/09/89 P.817, JO-1989 et le DECRET N°04-564/P-RM 08/12/04 JO N°09 Page N°325 Année 2005 Déterminant le Cadre Organique.

La Direction Nationale de l'Emploi créée par la LOI N°02-070 du 19/12/02 JO-2003.p.44 (Abrogeant l'Ardon.n°90-063/P-RM du 31 octobre 1990 portant création DNETSS) organisée par le DECRET N°03-0191/P-RM du 12/05/03 JO-2003.p.2404 (Abrogeant D.n°90-421/P-RM du 31 octobre 1990) et le Décret n°03-217/P-RM du 30/05/03 JO-2003.p.2534 Déterminant le Cadre Organique.

La Direction Nationale de Nationale de la Formation Professionnelle créée par la LOI N°02-071 du 19/12/02 JO-2003.p.45 organisée par le DECRET N°03-0193/P-RM du 12/05/03 JO-2003.p.2407 et le Décret N°03-541/P-RM du 23/12/03 JO-2004.p.18 Déterminant le Cadre Organique de la Direction Nationale de la Formation Professionnelle (Abrogeant le Décret n°03-216/P-RM du 30 mai 2003).

Le Fonds National pour l'Emploi des Jeunes créé par la loi n°03-032 du 25/08/03 JO-2003.p.2851 organisé par le Décret n°03-381/P-RM du 19/09/03 JO-2003.p.2851, modifié par le DECRET N°08-176/P-RM du 27/03/08 JO-19.p.729-2008 .

Le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage FAFPA (Rattaché) créé par la LOI N°97-023 du 14/04/97 JO-1997.p.433 Organisé par le DECRET N°97-183/P-RM du 02/06/97 JO-1997.p.656, modifié par le DECRET N°07-013/P-RM du 15/01/07 JO N°09 Page N°328 Année 2007 .

L'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes créée par la loi n°03-031 du 25/08/03 JO-2003.p.2805 organisée par le Décret n°03-380/P-RM du 19/09/03 JO-2003.p.2849, modifié par le DECRET N°06-030/P-RM du 24/01/06 JO-08.2006.p.294 et DECRET N°08-175/P-RM du 27/03/08 JO-19.p.728-2008.

Les unités de formation et d'appui aux entreprises créées par la LOI N°97-015 du 07/03/97 JO-1997.p.280 organisées par le DECRET N°04-041/P-RM du 19/02/04 JO-2004.p.257. (Abrogeant D.n°97-148/P-RM du 17 avril 1997). .

DECRET N°96-326/PM-RM 20/11/96 JO N°22 Page N°818 Année 1996 Portant création du Réseau de correspondant permanent de l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation.

Le Centre de Formation Professionnel de Missabougou créé par le DECRET N°06-314/PM-RM 03/08/06 JO N°27..p..1043 Année 2006 et le le DECRET N°06-315/PM-RM 03/08/06 JO N°27..p..1044 Année 2006 Déterminant le Cadre Organique.

la Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration de l'Emploi et de la Formation Professionnelle est créée par le DECRET N°09-210/P-RM du 06/05/09 JO-22/p-849/2009.

3.Ministère de la Santé

L'Inspection de la Santé est créée par l'Ord.00-058/P-RM du 29/09/00.p.1264 JO-2000 organisée par le DECRET N°01-074/P-RM du 12/02/01.p.274 JO-2001 et le DECRET N°01-125/P-RM du 09/03/01 .p.415 JO-2001 Déterminant le Cadre Organique.

Les Directions Administratives et Financières sont créées par la Loi n°88-047 du 05/04/88, la DAF du Ministère est organisée par le DECRET N°05-272/P-RM du 15/06/05 JO-26.2005.p.1002 et le DECRET N°05-273/P-RM du 15/06/05 JO-26-2005.p.1004 Déterminant le Cadre Organique.

La Direction Nationale de la Santé créée par l'Ord.01-020/P-RM du 20/03/01 JO-2001.p.348 organisée par le DECRET N°01-219/P-RM du 24/05/01 JO-2001.p.607 et le DECRET N°01-249/P-RM 07/06/01 JO N°18 P.707 JO-2001 Déterminant le Cadre Organique.

La Direction de la Pharmacie et du Médicament créée par l'Ord.00-039/P-RM du 20/09/00 JO-2000.p.1245 organisée par le DECRET N°00-585/P-RM du 23/11/00 JO-2000.p.1421 et le DECRET N°00-601/P-RM du 04/12/00 JO-2001.p.20 Déterminant le Cadre Organique.

L'Institut d'Ophtalmologie Tropicale d'Afrique créé par LOI N°02-069 du 18/12/02 JO-2003.p.44 organisé par le DECRET N°03-048/P-RM du 05/02/03 JO-2003.p.2083 modifié par le DECRET N°06-195/P-RM du 26/04/06 JO-2006.p.974.

Centre National d'Appareils Orthopédique du Mali créé par LOI N°02-065 du 18/12/02.p.6, JO-2003 et Organisé par le Décret n°03-482/P-Rm du 17/11/2003, JO-2003.p.3007..

Le Programme National de Lutte contre le Sida créé par l'Ord.02-025/P-RM du 23/01/02 JO-2002.p.143 Organisé par le DECRET N°02-066/P-RM du 12/02/02 JO-2002.p.°182 (Abrogeant toutes les dispositions antérieures contraires, notamment l'article 24 du Décret n°01-219/P-RM du 24 mai 2001).

L'Hopital de Tombouctou est créée par la LOI N°03-014 14/07/03 JO-2003.p. N°2608 (Abrogeant Ord.77-054/PG-RM du 13 octobre 1997) organisé par le DECRET N°03-343/P-RM du 07/08/03 JO-24-p.2744 année 2003. modifié par le DECRET N°06-192/P-RM du 26/04/06 JO-2006.p.970.

L'Hopital de Gao est créée par la LOI N°03-015 14/07/03 JO-2003.p.N°2609 (Abrogeant Ord.77-054/PG-RM du 13 octobre 1977) organisé par le DECRET N°03-344/P-RM du 07/08/03 JO-24-p.2746 année 2003. modifié par le DECRET N°06-191/P-RM du 26/04/06 JO-2006.p.969.

L'Hopital Sominé Dolo de Mopti est créée par la LOI N°03-016 du 14/07/03 JO-2003.p.N°2610 (Abrogeant Ord.77-054/PG-RM du 13 octobre 1977).

L'Hopital Nianankoro Fomba de Ségou est créée par la LOI N°03-017 du 14/07/03 JO-2003.p. N°2610 (Abrogeant Ord.77-054/PG-RM du 13 octobre 1977) organisé par le DECRET N°03-341/P-RM du 07/08/03 JO-24-p.2739 année 2003. modifié par le DECRET N°06-194/P-RM du 26/04/06 JO-2006.p.973.

L'Hopital de Sikasso est créée par la LOI N°03-018 du 14/07/03 JO-2003.p.N°2611 (Abrogeant Ord.77-054/PG-RM du 13 octobre 1977) organisé par le DECRET N°03-340/P-RM du 07/08/03 JO-24-p.2736 année 2003. modifié par le DECRET N°06-190/P-RM du 26/04/06 JO-2006.p.968.

L'Hopital de Kati est créée par la LOI N°03-019 du 14/07/03 JO-2003.p.N°2612 (Abrogeant Ord.77-054/PG-RM du 13 octobre 1977) organisé par le DECRET N°03-345/P-RM du 07/08/03 JO-24-p.2749 année 2003. modifié par le DECRET N°06-187/P-RM du 26/04/06 JO-2006.p.964.

L'Hopital Fousseyni Daou Kayes est créée par la LOI N°03-020 du 14/07/03 JO-2003.p.N°2612 (Abrogeant Ord.77-054/PG-RM du 13 octobre 1977) organisé par le DECRET N°03-339/P-RM du 07/08/03 JO-24-p.2734 année 2003. modifié par le DECRET N°06-188/P-RM du 26/04/06 JO-2006.p.965.

L'Hopital du Point G à Bamako est créée par la LOI N°03-021 du 14/07/03 JO-2003.p.N°2613 (Abrogeant Ord.77-054/PG-RM du 13 octobre 1977) organisé par le DECRET N°03-337/P-RM du 07/08/03 JO-24-p.2729 année 2003. modifié par le DECRET N°06-186/P-RM du 26/04/06 JO-2006.p.963.

L'Hopital Gabriel TOURE est créée par la LOI N°03-022 du 14/07/03 JO-2003.p.N°2614 (Abrogeant Ord.77-054/PG-RM du 13 octobre 1977) organisé par le DECRET N°03-338/P-RM du 07/08/03 JO-24-p.2731 année 2003. modifié par le DECRET N°06-189/P-RM du 26/04/06 JO-2006.p.967.

Le Centre National d'Odonto-Stomatologie créé par la LOI N°03-023 du 14/07/03 JO-2003.p.N°2614 (Abrogeant Ord.77-054/PG-RM du 13 octobre 1977) organisé par le DECRET N°03-336/P-RM du 07/08/03 JO-24-p.2726 année 2003. modifié par le DECRET N°06-193/P-RM du 26/04/06 JO-2006.p.971.

L'Institut National de Recherche en Santé Publique (INRSP) est créé par la LOI 93-014 du 11/02/93.p.130 JO-1993 et modifiée par l'ORDONNANCE N°06-007/P-RM du 28/02/06 JO-11-2006.p.407 (Etablissement Public à Caractère Administratif), organisé par le DECRET N°06-301/P-RM du 21/07/06 JO-26-p.1018 année 2006 (Abrogeant le DECRET N°93-040/P-RM du 19/01/93.p.172 JO-1993 modifié par le DECRET N°01-050/P-RM du 08/02/01 JO N°07 P.252 JO-2001).

Le Centre National d'Information, d'Education et de Communication pour la Santé créé par l'Ord.01-006 du 19/02/01 JO-2001.p.246 organisé par le DECRET N°01-109/P-RM du 26/12/01 JO-2001.p.403.

Le Centre National d'Appui à la Lutte contre la Maladie créé par l'Ord.01-036/P-RM du 15/08/01 JO-2001.p.970 (Abrogeant l'Ord.n°00-008/P-RM du 10 février 2000 portant création du Centre National de Lutte contre la Lèpre) et le DECRET N°01-487/P-RM du 04/10/01 JO-2001 p.1242.

Le Laboratoire National de la Santé créé par l'Ord.00-040/P-RM du 20/09/00 JO-2000.p.1246 organisé par le DECRET N°00-586/P-RM du 23/11/00 JO-2000.p.1422 .

Le Centre National de Transfusion Sanguine créé par l'Ord.00-041/P-RM du 20/09/00 JO-2000.p.1247 Organisé par le DECRET N°00-587/P-RM du 23/11/00 JO-2000.p.1425.

La Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille du Ministère chargé de la Santé est créée par la Loi n°07-020 du 17 février 2007 JO N°15 Page N°565 Année 2007 est organisée par le DECRET N°07-166/P-RM du 28/05/07 JO N°22 Page N°844 Année 2007 et le DECRET N°07-188/P-RM du 18/06/07 JO-23/p.896/2007 Déterminant le Cadre Organique.

La Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odonto-Stomatologie est organisée par le DECRET N°96-360/P-RM du 31/12/96 JO-1997.p.29.

La Cellule de Renforcement des Infrastructures Sanitaires créée par la LOI N°93-042 du 04/08/93 JO-1993.p.528 organisée par le DECRET N°93-323/P-RM du 14/09/93 JO-1993.p.622 et le DECRET N°93-324/P-RM du 14/09/93 JO-1993.p.623 Déterminant le Cadre Organique.

La Cellule de Coordination du Projet Santé, Population et Hydraulique Rurale créée par l'Ord.91-004/P-RM du 15/03/91 JO-1991.p.249 Organisé par le DECRET N°91-105/P-RM du 15/03/91 JO-1991.p.260 et le DECRET N°92-078/P-RM du 04/09/92 JO-1992.p.P.697 Déterm.C.O.

Le Centre d'Accueil et de Placement Familial créé par l'Ord.90-037/P-RM du 05/06/90 JO-1990.p.454 Organisé par le DECRET N°06-006/P-RM du 11/01/06 JO-07-2006.p.253 et le DECRET N°06-024/P-RM du 12/01/06 JO N°08 Page N°288 Année 2006 Déterminant le Cadre Organique.

Le Centre National d'information, d'éducation et de communication pour la santé créé par l'Ord.90-039/P-RM du 05/06/90 JO-1990.p.455 organisé par le DECRET N°90-266/P-RM du 05/06/90 JO-1990.p.510.

L'Institut National de Formation en Sciences de la Santé créé par l'Ord.04-032/P-RM du 23/09/04.Jo-2004.p.1174 (EPST) organisé par le DECRET N°04-466/P-RM du 20/10/04 JO-04.2005.p.130.

Le Centre National d'Immunisation est créé par le D.N°90-284/P-RM du 26/06/90 JO-1990 P.531.

L'Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments est créée par la Loi N°03-043 du 30/12/03 JO-2004.p.8. organisée par le DECRET N°04-065/P-RM du 04/03/04 JO-2004.p.284.

Les Pharmacies Hospitalières sont organisée par le DECRET N°05-063/P-RM du 16/02/05 JO-13-2005.p.N°551.

Le Programme National de lutte contre le Paludisme (PNLP) est créé par l'Ordonnance n°07-022/P-RM du 18 juillet 2007 et organisé par le DECRET N°057-253/P-RM du 02/08/2007 JO-28.p.1095.-2007 et le D.N°07-265/P-RM du 02/08/07 JO-29/p.1138-2007 Déterminant le Cadre Organique.

L'Agence Nationale de Télésanté et d'Informatique Médicale «EPST» créée par l'Ordonnance N°08-007/P-RM du 26/09/08 JO-43.p.1684/2008, organisée par le D.n°8-643/P-RM du 14/10/08 JO-48.p.1886/2008.

Centre de Recherche et de Lutte contre la Drépanocytose (EPST)¹ est créé par la LOI N°08-046 du 22/12/08 JO-06.p.203.2009 et organisé par le DECRET N°08-770/P-RM du 29/12/2008 JO-04.p.131.2009.

4.Ministère l'Artisanat et du Tourisme

Les Directions Administratives et Financières sont créées par la Loi n°88-047 du 05/04/88 et organisées par le DECRET N°89-298/P-RM du 30/09/89 P.817, JO-1989 et le DECRET N°00-233/P-RM 18/05/00 JO-2000.p.740 déterminant le Cadre Organique.

L'Office Malien du Tourisme et de l'Hôtellerie le DECRET N°00-252/P-RM du 06/06/00 JO N°21 P.825 JO-2000 Portant modification du Décret n°95-367/P-RM du 12 Octobre 1995.

Le Centre National de la Promotion de l'Artisanat est créée par la LOI N°95-016 du 17/02/95 JO-1995.p.166 Organisé par le DECRET N°03-267/P-RM du 07/07/03 JO-2003.p.n°2634, le DECRET N°03-266/P-RM 07/07/03 JO N°21 Page N°2630 Année 2003 Déterminant le Cadre Organique (Abrogeant le Décret n°95-109/P-RM du 3 mars 1995) et le DECRET N°03-265/P-RM 07/07/03 JO N°21 Page N°2628 Année 2003 Déterminant le Cadre Organique des Centres Régionaux.

La Cellule de Gestion du Projet de Développement du secteur de l'artisanat au Mali est créée par l'ARRETE N°99-0148/MICA-SG du 15/02/99 JO-1999.p.974 .

La Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration du Ministère de l'Artisanat et du Tourisme (Rattaché) créée par le DECRET N°09-467/PM-RM du 18/09/09 JO-43/p.1688/2009 Portant création de.

5.Ministère de l'Administration Territoriale et Collectivités Locales

L'Inspection de l'Intérieur créée par l'Ord.00-056/P-RM du 29/09/00 JO-2000.p.1262 organisée par le DECRET N°01-072/P-RM du 12/02/01 JO-2001.p.271 et le DECRET N°03-244/P-RM 23/06/03 JO-2003.p.n°2620 Déterminant le Cadre Organique (Abrogeant le Décret n°01-123/P-RM du 29 mars 2001).

Les Directions Administratives et Financières sont créées par la Loi n°88-047 du 05/04/88 et organisées par le DECRET N°89-298/P-RM du 30/09/89 P.817, JO-1989 et le DECRET N°03-046/P-RM du 05/02/03 JO-2003.p.2068 déterminant le cadre organique (Abrog.D.n°90-095/P-RM du 5 avril 1990).

La Direction Nationale de l'Intérieur créée par l'Ord.99-001/P-RM du 31/03/99 JO-1999.p.423 organisée par le DECRET N°99-129/P-RM du 26/05/99 JO-1999.p.568 et le DECRET N°99-182/P-RM du 05/07/99 JO-1999.p.818 Déterminant le cadre organique.

La Direction Nationale des Collectivités Territoriales créée par l'Ord.99-003/P-RM du 31/03/99 JO-1999.p.424 organisée par le DECRET N°99-130/P-RM du 26/05/99 JO-1999.p.570 et le DECRET N°03-047/P-RM du 05/02/03 JO-2003.p.2070 Déterminant le Cadre Organique (Abrogeant le Décret n°99-183/P-RM du 5 juillet 1999).

¹ Etablissement Public à Caractère Scientifique et Technologique

La Direction Nationale des Frontières créée par l'Ord.99-004/P-RM du 31/03/99 JO-1999.p.425 organisée par le DECRET N°99-131/P-RM du 26/05/99 JO-1999.p.603 et le DECRET N°99-184/P-RM du 05/07/99 JO N°21 P.828 JO-1999 Déterminant le cadre organique.

La Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire créée par Ord.n°04-009/P-RM du 25/03/04 JO N°11 Page N°405 Année 2004 (Abr.Ord.n°00-043/P-RM 21/09/2000).

L'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales créée par la LOI N°00-042 du 07/07/00 JO-2000.p.783 organisée par le DECRET N°00-386/P-RM du 10/08/00 JO-2000.p.1061 et le DECRET N°00-609/P-RM du 07/12/00 JO-2001.p.27 Déterminant les ressources.

La Cellule d'Appui au Développement à la Base créée par ord.90-015/P-RM du 19/04/90 JO-1990.p.311 organisée par le DECRET N°90-181/P-RM du 25/04/90 JO-1990.p. 344

La Maison du Hadj est créée par la LOI N°04-028 du 27/07/04 JO-25.2004.p.°964, organisée par le DECRET N°04-464/P-RM du 20/10/04 JO -04.2005.p.128.

La Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration de l'Administration Territoriale et des Collectivités Territoriales (Rattaché) est créée par le DECRET N°09-100/P-RM du 10/03/09 JO-15.p.576.2009 (abrog.D.03-289/P-RM du 18/07/03 JO-23.p.2683) et organisée par l'ARRETE N°04-1296/MATCL-SG du 29/06/04 JO-32-2006.p.1263..

La Mission d'Appui à la Consolidation de l'Etat Civil créée par le DECRET N°03-290/P-RM 18/07/03 JO N°23 Page N°2684 Année 2003.

La Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Administration Territoriale, Fonction Publique et Sécurité Intérieure du Ministère chargé des Collectivités Territoriales est créée par la Loi n°07-020 du 17 février 2007 JO N°15 Page N°565 Année 2007 est organisée par le DECRET N°07-166/P-RM du 28/05/07 JO N°22 Page N°844 Année 2007 et le DECRET N°07-189/P-RM du 18/06/07 JO-23/p.898/2007 Déterminant le Cadre Organique.

Le Centre de Formation des Collectivités Territoriales du Mali (EPST) créé par l'ORDONNANCE N°07-019/P-RM du 18/07/07 JO-30/p.1163-2007 organisé par le DECRET N°07-262/P-RM du 02/08/07 JO-29/p.1123-2007 .

6.Ministère de l'Élevage et de la Pêche

L'Inspection de l'Élevage et de la Pêche (Central) créée par Ord.n°09-010/P-Rm du 4/03/09 JO-12.p.447.2009, ratifiée par la LOI N°09-010 du 05/06/09 JO-26/p.1007/2009, organisée par le DECRET N°09-083/P-RM du 4/03/09 JO-14.p.530.2009 et le DECRET N°09-085/P-RM du 5/03/09 JO-14.p.532.2009 Déterminant le cadre organique.

Les Directions Administratives et Financières sont créées par la Loi n°88-047 du 05/04/88 et organisées par le DECRET N°89-298/P-RM du 30/09/89 P.817, JO-1989 et le DECRET N°04-352/P-RM 31/08/04 JO N°35-2004.p.1362 Déterminant le Cadre Organique.

La Direction Nationale des Productions et des Industries Animales est créée par la Loi N°05-008 du 11/02/05 JO-10-2005.p.366, Organisée par le DECRET N°09-260/P-RM du 02/06/09 JO-26/p.1015/2009(Abrogéant D.n°05-103/P-RM du 09/03/05 Jo-16/p.606/2005), le DECRET N°09-277/P-RM du 08/06/09 JO-27/p.1056/2009 (Abrogé.D.n°05-155/P-RM du 06/04/2005 Jo-18/p.690/2005) Déterminant le Cadre Organique et DECRET N°09-264/P-RM du 02/06/09 JO-27/p.1046/2009 Portant création des Directions Régionales et Services Subrégionaux..

La Direction Nationale de la Pêche est créée par la Loi N°05-009 du 11/02/05 JO N°10 Page N°367-2005, Organisée par le DECRET N°05-102/P-RM du 09/03/05 JO-16-2005.p.604 et le DECRET N°05-153/P-RM du 06/04/05 JO-18-2005.p. 684 Déterminant le Cadre Organique et l'ARRETE N°05-1056/MEP-SG du 05/05/07 JO-27.p.1063-2007 Fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des Services Régionaux et Subrégionaux.

La Direction Nationale des Services Vétérinaires est créée par la Loi N°05-010 du 11/02/05 JO-10.p.368-2005, Organisée par le DECRET N°09-261/P-RM du 02/06/09 JO-26/p.1018/2009 (Abrogéant D.n°05-104/P-RM du 09/03/05 Jo-16/p.606/2005), le DECRET N°09-265/P-RM du 02/06/09 JO-27/p.1048/2009 (Abrogéant D.n°05-154/P-RM, du 06/04/2005 Jo-18/p.687/2005) Déterminant le Cadre Organique et DECRET N°09-266/P-RM du 03/06/09 JO-27/p.1051/2009 Portant création des Directions Régionales et Services Subrégionaux.

Le Projet de Développement de l'Elevage dans la Région du Liptako-Gourma créé par le DECRET N°05-186/P-RM du 18/04/05 JO-19-2005.p.731 et le DECRET N°05-230/P-RM du 18/05/05 JO-20.p.779 Année 2005 Déterminant le Cadre Organique et et l'ARRETE Interministériel N°05-1252/MEP-SG du 24/05/07 JO-27.p.1072-2007 Fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement.

Le Projet d'Appui au Développement de la Pêche Continentale dans le Delta Central du Niger est créé par le DECRET N°05-221/P-RM du 11/05/05 JO-20-2005.p.771 et le DECRET N°05-222/P-RM du 11/05/05 JO-20-2005.p. 772 Déterminant le Cadre Organique et l'Arrêté N°05-1167/MEP-SG du 17/05/07 JO-27.p.1070-2007 Fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement

Projet Elevage Mali Nord-Est créé par l'Ord 89-006/P-RM du 08/03/89 JO-1989.p.248 organisé par le DECRET N°89-073/P-RM du 17/03/89 JO-1989.p.251.

Le Programme d'Appui au Développement Durable de l'Elevage au Sahel Occidental «Rattaché» (PADESO) est créé par l'Ord.n°09-004/P-Rm du 9/02/09 JO-09.p.324.2009, organisé par le DECRET N°09-036/P-RM du 9/02/09 JO-09.p.329.2009 et le DECRET N°09-037/P-RM du 9/02/09 JO-10.p.363.2009 Déterminant le cadre organique.

Le Projet de Développement de l'Elevage au Sahel Occidental créé par la LOI N°89-063/AN-RM du 02/09/89 JO-1989.p.729 organisé par le DECRET N°89-314/P-RM du 09/10/89 JO-1989.p.827.

L'Opération "Création d'un Berceau de la Race Bovine N'Dama à Yanfolila créée par l'Ord.91-062/P-CTSP du 16/09/91 JO-1991.p.679 organisée par le DECRET N°91-270/PM-RM du 16/09/91 JO-1991.p.694.

Le Projet Sélection et Multiplication du Zébu Azawak au Mali créé par Décret 00-535, organisé par l'Arrêté n°00-3512/MDR-SG JO-2003.p.2537 et le Décret n°00-536/P-RM du 26 octobre 2000 Déterminant le Cadre Organique.

Le Centre de Formation Pratique en Elevage rattaché (CFPE > créé par l'Ordonnance N°07-023/P-RM du 18/07/07 JO-30/p.1170-2007, organisé par le organisé par le DECRET N°07-252/P-RM du 02/08/2007 JO-28.p.1091-2007 (Abrogeant le D.N°91-368/PM-RM du 23/10/91 JO-1991.p.23) et le DECRET N°07-324/P-RM du 18/09/07 JO-34/p.1339.2007 Déterminant le Cadre Organique.

Le Projet de Développement de l'Aviculture au Mali (PDAM) est créé par l'ORD.99-034/P-RM du 15/09/99 JO-27-1999.p. 1050 organisé par le DECRET N°99-383/P-RM du 02/12/99 JO-02-2000.p.45. et le DECRET N°99-384/P-RM du 02/12/99 JO-02-2000.p.47 Déterminant le Cadre Organique.

Le Laboratoire Centrale Vétérinaire <<LCV>> créé par la LOI N°94-027 du 24/06/94 JO-1994.p. 481 organisé par le DECRET N°94-266/P-RM du 08/08/94 JO-1994.p.603.

Le Projet de Lutte contre les Mouches TSE-TSE et les Trypanosomiasés Animales est créé par le DECRET N°05-283/P-RM du 20/06/05 JO-26.2005.p.1013, le DECRET N°05-287/P-RM du 20/06/05 JO-26-2005.p.1018 Déterminant le Cadre Organique et l' ARRETE N°05-1649/MEP-SG du 04/07/05 JO-29.p.1155-2005 Fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement.

L'Agence de l'Exécution du Projet Régional de l'Amélioration de la Qualité des Cuirs et Peaux créée par le Décret n°05-569/P-RM du 30/12/2005, JO-05-2006.p.182 et l'Arrêté n°06-0105/MEP-SG du 25/01/06 .JO-31.p.1224-2008 Fixant l'organisation et modalités de fonctionnement.

La Cellule d'Exécution du Projet de Gestion durable du Bétail Ruminant Endémique est créée par le DECRET N°07-177/P-RM du 05/06/07 JO-23/p.882/2007 et le DECRET N°07-207/P-RM du 25/06/07 JO-26.p.1004-2007 Déterminant le Cadre Organique et Organisée par l'Ar.N°07-1778/MPE-SG du 23/07/07 JO-06.p.216-2009.

ARRETE N°05-1649/MEP-SG du 04/07/05 JO-29.p.1155-2005 Fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement du Projet de Lutte contre les Mouches Tsé-Tsé et les Trypanosomiasés Animales.

Le projet (rattaché) d'appui au Développement des Productions Animales dans la zone de Kayes Sud (PADEPA-KS) est créé par le DECRET N°07-312/P-RM du 10/09/2007 JO-34/p.1331.2007 et le DECRET N°07-312/P-RM du 10/09/2007 JO-34/p.1333.2007 Déterminant le Cadre Organique .

La Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration du Ministère de l'Elevage et de la Pêche (Rattaché) est créée par le DECRET N°09-341/P-RM du 08/07/09 JO-31/p.1211/2009.

7. Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale

Les Directions Administratives et Financières sont créées par la Loi n°88-047 du 05/04/88 et organisées par le DECRET N°89-298/P-RM du 30/09/89 P.817, JO-1989.

La Direction du Protocole de la République créée par la LOI N°90-058/AN-RM du 20 juillet 1990 organisée par le DECRET N°96-041/P-RM du 08/02/96 JO-1996.p.137 .

La Direction de la Direction Nationale des Affaires Politiques créée par la LOI N°96-011 du 13/02/96 JO-1996.p.124 organisée par le DECRET N°96-096/P-RM du 27/03/96 JO-1996.p.222 et le DECRET N°96-106/P-RM du 10/04/96 JO-1996.p.265 Déterminant le Cadre Organique.

La Direction des Affaires Juridiques créée par l'Ord.00-047/P-RM du 25/09/00 JO-2000.p.1254 organisée par le DECRET N°00-610/P-RM du 07/12/00 JO-2001.p.27 et le DECRET N°00-617/P-RM du 14/12/00 JO N°02 P.44 JO-2001 Déterminant le Cadre Organique.

La Direction de la Coopération Internationale créée par la LOI N°96-009 du 13/02/96 JO-1996.p.124 organisée par le DECRET N°96-094/P-RM du 27/03/96 JO-1996.p.219 et le DECRET N°96-103/P-RM du 10/04/96 JO-1996.p.263 Déterminant le Cadre Organique.

L'Inspection des Services Diplomatiques et Consulaires créée par l'Ord.00-052/P-RM du 27/09/00 JO-2000.p.1259 organisé par le DECRET N°01-068/P-RM du 12/02/01 JO-2001.p.265 et le DECRET N°01-131/P-RM du 12/03/01 JO N°11 P.420 JO-2001 Déterminant le Cadre Organique.

Le Centre d'Etudes Stratégiques créé par l'Ord.99-052/P-RM du 01/10/99 JO-1999.p.1146 organisé par le DECRET N°99-453/P-RM du 31/12/99 JO-2000.p.251.

La Mission Permanente du Mali à New York créée par le D.N°90-531/P-RM du 28/11/90 JO-1991.p.94. DECRET N°04-107/P-RM 31/03/04 JO N°12 Page N°442 Année 2004 Déterminant le Cadre Organique des Missions Diplomatiques et Consulaires du Mali.

La Cellule CEN-SAD créée par le DECRET N°04-540/P-RM du 19/11/04 JO-08-2005.p.n°283.

La Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Culture et Jeunesse du Ministère chargé de la Culture est créée par la Loi n°07-020 du 17 février 2007 JO N°15 Page N°565 Année 2007 est organisée par le DECRET N°07-166/P-RM du 28/05/07 JO N°22 Page N°844 Année 2007 et le DECRET N°07-186/P-RM du 18/06/07 JO-23/p.892/2007 Déterminant le Cadre Organique.

8. Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement

Les Directions Administratives et Financières sont créées par la Loi n°88-047 du 05/04/88 et organisées par le DECRET N°89-298/P-RM du 30/09/89 P.817, JO-1989 et DECRET N°06-058/P-RM du 14/02/06 JO-10-2006.p.377 Déterminant le Cadre Organique de la (Abrog.D.n°98-002/P-RM du 7 janvier 1998).

La Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances créée par l'Ord.98-027/P-RM du 25/08/98 JO-1998.p.898 organisée par le DECRET N°09-211/P-RM du 08/05/09 JO-22.p.850/2009 (Abrog.D.n°98-293/P-RM du 08/09/98 JO-22.p.977/1998), le DECRET N°09-214/P-RM du 8/05/09 JO-22.p.856.2009 (Abrog.D.n°98-306/P-RM du 17/09/98 JO-1.p.8/1999) Déterminant le cadre organique et le DECRET N°09-213/P-RM du 8/05/09 JO-22.p.854.2009 Portant création des Directions Régionales et des Services Subrégionaux de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances (Abrog.D.n°98-371/P-RM du 10/11/99 JO-03.p.90/1999).

La Direction Nationale de la Conservation de la Nature créée par l'Ord.98-025/P-RM du 25/08/98 JO – 1998.p.897 organisée par le DECRET N°02-243/P-RM du 13/05/02 JO-2002.p.570 (Abrogeant le DECRET N°98-292/P-RM du 08/09/98), le DECRET N°02-265/P-RM du 24/05/02 JO-2002.p.613 Déterminant le Cadre Organique (Abrogeant le Décret n°98-305/P-RM du 17/09/1998), Les services régionaux et subrégionaux sont créés par le DECRET N°98-370/P-RM du 10/11/99 JO-1999.p.87 organisé par l'ARRETE N°00-1900/MEATEU-SG du 07/07/01 JO-2001.p.819 et le DECRET N°98-372/P-RM du 10/11/99 JO-1999.p.92 Déterminant le cadre organique Sces Rég. Sub.

Le Centre de Formation Pratique Forestier de Tabakoro créé par l'Ord.02-043/P-RM du 28/03/02 JO-2002 .p.405 organisé par le DECRET N°02-244/P-RM du 13/05/02 JO-2002.p.572 (Abrogeant le Décret n°82-054/PG-RM du 1er mars 1982) et le DECRET N°02-266/P-RM du 24/05/02 JO-2002.p.616 Déterminant le Cadre Organique.

L'Opération Aménagement du Parc National de la Boucle du Baoulé et des Réserves Adjacentes créée par l'Ord.91-061/P-CTSP du 16/09/91 JO-1991.p.678 organisée par le DECRET N°01-292/P-RM du 06/07/01 JO-2001.p.807 et le D.01-297/P-RM du 06/07/01 JO-2001.p.812 Déterminant le Cadre Organique.

Le Parc Biologique de Bamako créé par la LOI N°97-030 du 24/12/97 JO-1998.p.206 organisé par le DECRET N°00-276/P-RM du 23/06/00 JO-2000.p.850 et le DECRET N°00-361/P-RM du 27/07/00 JO N°27 P.1043 JO-2000 Déterminant le Cadre Organique

Le Fonds d'Aménagement et de Protection des Forêts et du Fonds d'Aménagement et de Protection de la Faune dans les domaines de l'Etat créé par la Loi N°04-005 du 14/01/04 JO-2004.p.164.

Le Secrétariat Technique Permanent du Cadre Institutionnel de la Gestion des Questions Environnementales est organisé par l'ARRETE N°99-0195/ME-SG du 23/02/99 JO-25-1999.p.972. L'Agence Bassin du Fleuve Niger est créée par l'Ord.n°02-049/P-RM du 29/03/02 JO-12-2002.p.443, organisée par le D.02-289/P-Rm du 30/05/02 JO-19-2002.p.732.

L'Agence Nationale de Gestion des Stations d'Épuration du Mali (EPA) créée par l'Ordonnance N°07-015/P-RM du 28/03/07 JO N°15 Page N°569 Année 2007, organisée par le DECRET N°07-178/P-RM du 05/06/07 JO-23/p.884/2007.

La Direction Nationale des Eaux et Forêts (Central) est créée par la LOI N°09-028 du 27/07/09 JO-34/p.1336/2009 (Abrog.l'Ord. n°98-025/P-RM du 25/08/98 JO-21.p.897/1998) est organisée par le DECRET N°09-447/P-RM du 10/09/09 JO-41/p.1613/2009 Abrog.D.n°02-243/P-RM 13/05/02 JO-15/p.570/2002), le DECRET N°09-499/PM-RM du 18/09/09 JO-44/p.1725/2009 Déterminant le Cadre Organique, le DECRET N°09-500/PM-RM du 18/09/09 JO-44/p.1730/2009 Portant création des Directions Régionales des Eaux et Forêts.

9.Ministère de l'Équipement et des Transports

Les Directions Administratives et Financières sont créées par la Loi n°88-047 du 05/04/88 et organisées par le DECRET N°90-111/P-RM du 05/04/90.

La Direction Nationale des Routes créée par la LOI N°02-057 du 03/12/02 JO-2003.p.4, Organisée par le DECRET N°03-081/P-RM du 13/02/03 JO-2003.p.2105 Et le DECRET N°03-089/P-RM du 17/02/03 JO-2003.p.2111 Déterminant le Cadre Organique, le DECRET N°03-098/P-RM du 26/02/03 JO-2003.p.2123 Dét. le Cadre Organique des Services Régionaux et Subrégionaux des Routes et l'ARRETE N°03-0436/MET-SG du 11/03/03 JO N°10 Page N°377 Année 2005 Fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des Services Régionaux et Subrégionaux des Routes.

Le Service des Données Routières créé par LOI N°02-059 du 03/12/02 JO-2003.p.4 organisé par le DECRET N°03-082/P-RM du 13/02/03.p.2107 et le DECRET N°03-090/P-RM du 17/02/03.p.2113 JO-2003 Déterminant le Cadre Organique

L'Autorité Routière créée par la LOI N°00-051 du 04/08/00 JO-2000.p.883 organisée par le DECRET N°01-283/P-RM du 03/07/01 JO-2001.p.749

L'Agence d'Exécution des Travaux d'Entretien Routier (EPA) créée par l'Ord.n°04-018/P-RM.Jo-2004.p.1165 organisée par le DECRET N°04-494/P-RM du 28/10/04 JO-06-2005.p.206.

Le Conseil Malien des Transporteurs Routiers CMTR (EPP) créé par la Loi n°04-040 du 13/08/2004.Jo-2004.p.1043 organisé par le DECRET N°04-359/P-RM du 08/09/04 JO-2004 N°35 Page N°1380.

La Cellule des Travaux Routiers d'Urgence créée par la LOI N°03-029 du 14/07/03 JO-2203.p.N°2617 (Abr.Ord.90-053 du 7 septembre 1990 portant création du Service de Renforcement des Routes) Organisé par le DECRET N°03-322/P-RM du 06/08/03 JO-2003.p.2708 et le DECRET N°03-347/P-RM du 07/08/03 JO2003.p.2754 Déterminant le Cadre Organique.

L'Institut National de Formation en Equipement et en Transport créé par l'Ord.N°01-040/P-RM du 18/09/01 JO-2001.p.1089 organisé par le DECRET N°01-486/P-RM du 04/10/01 JO-2001.p.1233.

L'Observatoire des Transports créé par l'Ord.N°99-041/P-RM du 29/09/99 JO-1999.p.1124 organisé par le DECRET N°00-003/P-RM du 12/01/00 JO-2000.p.293 et le DECRET N°00-004/P-RM 12/01/00 JO-2000.p.295 Déterminant le Cadre Organique.

Le Centre National de Recherche et d'Expérimentation pour le Bâtiment et les Travaux Publics créé par l'Ord.91-046/P-CTSP du 21/08/91 JO-1991.p.605 organisé par le DECRET N°04-358/P-RM du 08/09/04 JO-2004.p.1377

L'Office National des Produits Pétroliers créé par la LOI N°92-009 du 27/08/92 JO-1992.p.647, modifiée par ORDONNANCE N°06-009/P-RM du 09/03/06 JO-11.2006.p.409, organisé par le DECRET N°92-155/P-RM du 14/10/92 JO-1992.p.807 et Modifié par le DECRET n°06-097/P-RM du 28/02/06 JO- 12-2006.p.454.

La Direction Nationale des Transports Terrestres, Maritimes et Fluviaux créée par ORDONNANCE N°05-009/P-RM du 09/03/05 JO-11-2005.p.n°408 Organisée par le DECRET N°05-193/P-RM 19/04/05 JO-19-2005.p. 739 et le DECRET N°05-233/P-RM du 18/05/05 JO-20-2005.p. 785 Déterminant le Cadre Organique de la Direction et le N°05-234/P-RM du 18/05/05 JO-20-2005.p.789 Déterminant celui des Directions Régionales et Subrégionales .

L'Agence Nationale de l'Aviation Civile créée par l'Ordonnance n°05-024/P-RM du 27/09/05 JO-30.2005..p.1180 organisée par le DECRET N°05-511/P-RM du 15/11/05 JO-01-2006.p.6.

Les Entrepôts Maliens du Togo sont organisés par D.90-437/P-RM du 31/10/90 JO-1991. p.56.

Les Entrepôts Maliens du Sénégal sont organisé par D.90-438/P-RM du 31/10/90 JO-1991.p.57.

Les Entrepôts Maliens en Côte d'Ivoire organisés par le D.N°90-454/P-RM du 03/11/90 JO-1991.p.70

Le DECRET N°05-235/P-RM du 18/05/05 JO-20-2005.p.792 Déterminant le Cadre Organique des Entrepôts Maliens Dans les Ports de Transit.

DECRET N°90-535/P-RM du 28/11/90 JO N°03 P.96 JO-1991 Portant modification de l'article 3 et 4 du Décret n°357/PG-RM du 24 Décembre 1987 portant réorganisation du RCFM.

La Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Equipement, Transports et Communication du Ministère chargé des Transports est créée par la Loi n°07-020 du 17 février 2007 JO N°15 Page N°565 Année 2007 est organisée par le DECRET N°07-166/P-RM du 28/05/07 JO N°22 Page N°844 Année 2007 et le DECRET N°07-190/P-RM du 18/06/07 JO-23/p.900/2007 Déterminant le Cadre Organique.

L'institut géographique du Mali est créé par l'Ord.00-009/P-RM du 10/02/00 JO-2000.p.288 organisé par le DECRET N°00-085/P-RM du 13/03/00 .p.528 modifié par le DECRET N°00-360/P-RM du 27/07/00 JO-2000.p.1016.

L'Agence Nationale de la Sécurité Routière (EPA)² est créée par l'Ord.n°09-003/P-Rm du 9/02/09 JO-09.p.323.2009 et organisée par DECRET N°09-040/P-RM du 9/02/09 JO-10.p.368.2009.

La Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration de l'Equipement et des Transports (Rattaché).est créée par le DECRET N°09-144/P-RM du 1/04/09 JO-18.p.691.2009.

² Etablissement Public à Caractère Administratif

10. Ministère des Mines

Les Directions Administratives et Financières sont créées par la Loi n°88-047 du 05/04/88, la DAF du Ministère est organisée par le DECRET N°05-269/P-RM du 15/06/05 JO-2005.p.973 et le DECRET N°05-270/P-RM du 15/06/05 JO-25-2005 p.976 Déterminant le Cadre Organique.

La Direction Nationale de la Géologie et des Mines organisée par le DECRET N°02-583/P-RM du 20/12/02 JO-2003.p.116 (Abrogeant Décret n°90-446/P-RM du 31 octobre 1990), le DECRET N°03-043/P-RM du 05/02/03 JO N°07 Page N°2060 JO-2003 Déterminant le Cadre Organique (Abrogeant le Décret n°90-105/P-RM du 11 octobre 1990), le DECRET N°02-585/P-RM du 20/12/02 JO N°04 Page N°125 JO-2003 Portant création des Services régionaux et subrégionaux et le DECRET N°03-045/P-RM du 05/02/03 JO N°07 Page N°2066 JO-2003 Déterminant le Cadre Organique des Services Régionaux et Subrégionaux.

La Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Mines et Energie du Ministère chargé des Mines est créée par la Loi n°07-020 du 17 février 2007 JO N°15 Page N°565 Année 2007 est organisée par le DECRET N°07-166/P-RM du 28/05/07 JO N°22 Page N°844 Année 2007 et le DECRET N°07-186/P-RM du 18/06/07 JO-23/p.892/2007 Déterminant le Cadre Organique.

Le Programme pour le Développement des Ressources Minérales créé par la LOI N°90-103/AN-RM du 1/10/90 JO-1990.p.753 organisé par le DECRET N°02-584/P-RM du 20/12/02 JO-2003.p.123 (Abrogeant Décret n°90-452/P-RM du 8 novembre 1990 FOM du PDRM), le DECRET N°03-044/P-RM du 05/02/03 JO-2003.p.2064 Déterminant le Cadre Organique (Abrogeant le Décret n°90-152/P-RM du 22 novembre 1990).

La Chambre des Mines du Mali créée par la LOI N°04-006 du 14/01/04 JO-2004.p.165, Organisée par le DECRET N°04-587/P-RM du 23/12/04 JO-12-2005.p.n.°443.

L'Autorité pour la Promotion de la Recherche Pétrolière au Mali créée par l'Ord.n°04-033/P-RM du 23/09/04.Jo-2004.p.1175 et organisé par le D.n°09-175/P-RM du 27/04/09 JO-21.p.807.2009 (Abrog.le D.n°04-467/P-RM du 20/10/04 JO-05-2005.p.163/2005) et le DECRET N°09-181/P-RM du 27/04/09 JO-21.p.812.2009 (Abrog.le D.04-582/P-RM du 21/12/04 JO-09-2005.p.n°341) Déterminant le Cadre Organique.

La Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration des Mines (Rattaché) est créée par le DECRET N°09-436/PM-RM du 04/09/09 JO-40/p.1568/2009.

11 Ministère de la Sécurité Intérieure et de la Protection Civile

Les Directions Administratives et Financières sont créées par la Loi n°88-047 du 05/04/88 et organisées par le DECRET N°89-298/P-RM du 30/09/89 P.817, JO-1989 et le DECRET N°00-249/P-RM du 06/06/00 JO-2000.p.819 déterminant le cadre organique.

L'Inspection des Services de Sécurité et de la Protection Civile créée par l'Ord.00-055/P-RM du 27/09/00 JO-2000.p.1261 organisée par le DECRET N°01-071/P-RM du 12/02/01 JO-2001.p.269 et le DECRET N°01-122/P-RM du 09/03/01 JO-2001.p.410 Déterminant le Cadre Organique.

La Légion de Gendarmerie à Kayes créée par le DECRET N°05-143/P-RM du 30/03/05 JO-17-2005.p.N°659.

La Direction Générale de la Protection Civile créée par l'Ord.98-026/P-RM du 25/08/98 JO-1998.p.898, modifiée par la LOI N°06-004 du 06/01/06 JO-06-2006.p.205, organisée par le DECRET N°99-010/P-RM du 28/01/99 JO-1999.p.259 et Les Directions Régionales sont organisées par l'ARRETE N°01-1677/MSPC-SG du 06/06/00 JO-2002.p.221.

La Garde Nationale du Mali créée par l'Ord.00-050/P-RM du 27/09/00 JO-2000.p.1257 organisée par le DECRET N°02-316/P-RM du 04/06/02 JO-2002.p.807 Fixant l'organisation et les Attributions.

La Gendarmerie Nationale créée par l'Ord.99-049/P-RM du 01/10/99 JO-1999.p.1144 Organisée par le DECRET N°99-369/P-RM du 19/11/99 JO-2000.p.3

La Direction Générale de la Police Nationale créée par la l'Ord.n°04-026/P-RM du 16/09/2004 Jo-2004.p.1170.organisée DECRET N°04-470/P-RM du 20/10/04 JO-05-2005.p.166 (Abrogeant D.n°01-246/P-RM du 07 juin 2001). et le DECRET N°97-440/P-RM du 31/12/97 JO-1998.p. .186 Portant création des Directions Régionales et des Services Subrégionaux.

La Gendarmerie Nationale créé par l'Ord.99-049/P-RM du 01/10/99 JO-1999.p.1144 organisée par le DECRET N°99-369/P-RM du 19/11/99 JO-2000.p.3 .

Ecole Nationale de Police créée par le DECRET N°97-438/P-RM du 31/12/97 JO-1998.p.184

Le groupement Mobile de Sécurité créé par le DECRET N°97-439/P-RM du 31/12/97 JO-1998.p.185.

12. Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants

Les Directions Administratives et Financières sont créées par la Loi n°88-047 du 05/04/88 et organisées par le DECRET N°89-298/P-RM du 30/09/89 P.817, JO-1989

La défense nationale est organisée par la Loi 04-051 du 12/11/04.JO.01.p.11.2005.

L'Office National des Anciens Combattants, Militaires et Victimes de Guerre est créé par l'Ord.02-042/P-RM du 28/03/02.p.404 , JO-2002 organisé par le DECRET N°02-286/P-RM du 30/05/02 .p.724 JO-2002.

L'Inspection Générale des Armées et Services du Ministère de Forces Armées créée par l'Ord.00-053/P-RM du 27/09/00 JO-2000.p.1260 organisée par le DECRET N°01-069/P-RM du 12/02/01 JO-2001.p.266 JO-2001.

L'Etat-Major des Armées est créée la Loi 04-052 du 23/11/04.JO.01.p.15.2005, organisée par le DECRET N°05-002/P-RM du 04/01/05 JO-13.2005.p.n°484, modifié par le DECRET N°08-240P-RM du 18/04/08 JO-24.p.927-2008

Le Musée des Armées créé par l'ORDONNANCE N°05-006/P-RM du 09/03/05 JO-11-2005.p.n°405 organisé par le DECRET N°05-191/P-RM du 18/04/05 JO-19-2005.p. 735.

L'Armée de Terre est organisée par le DECRET N°99-365/P-RM du 19/11/99 JO-1999.p.1309.

DECRET N°06-572/P-RM du 29/12/06 JO N°06 Page N°233 Année 2007 Fixant l'organisation et les attributions de l'Armée de Terre.

L'Armée de l'Air est organisée par le DECRET N°99-366/P-RM du 19/11/99 JO-1999.p.1312.

La Direction du Génie Militaire créée par l'Ord.99-050/P-RM du 01/10/99 JO-1999.p.1144 organisée par le DECRET N°99-367/P-RM du 19/11/99 JO-1999.p.1315 modifiée par le DECRET N°06-568/P-RM du 29/12/06 JO N°06 Page N°232 Année 2007.

La Direction des Transmissions et des Télécommunications des Armées est créée par Ord N°06-027/P-RM du 19/09/06 JO-29.p.1131, organisée par le DECRET N°06-561/P-RM du 29/12/06 JO N°06 Page N°218 Année 2007

La Direction du Commissariat des Armées est créée par Ord N°06-026/P-RM du 19/09/06 JO-29.p.1130, organisée par le DECRET N°06-559/P-RM du 29/12/06 JO N°06 Page N°213 Année 2007.

La Direction Centrale du Matériel, des Hydrocarbures et des Transports des Armées est créée par Ord N°06-023/P-RM du 19/09/06 JO-29.p.1128, organisée par le DECRET N°06-564/P-RM du 29/12/06 JO N°06 Page N°225 Année 2007.

La Direction du Service Social des Armées est créée par Ord N°06-024/P-RM du 19/09/06 JO-29.p.1128, organisée par le DECRET N°06-562/P-RM du 29/12/06 JO N°06 Page N°220 Année 2007.

La Direction de l'Information et des Relations Publiques des Armées est créée par Ord N°06-025/P-RM du 19/09/06 JO-29.p.1129, organisée par le DECRET N°06-560/P-RM du 29/12/06 JO N°06 Page N°216 Année 2007.

La Direction Centrale des Services de Santé des Armées créée par la LOI N°93-039 04/08/93 JO N°15 Page N°526 Année 1993, organisée par le DECRET N°06-563/P-RM du 29/12/06 JO N°06 Page N°223 Année 2007 .

L'Ecole des Sous-Officiers (ESO) est créée et organisée par l'ARRETE N°00-3205/MFAAC-SG du 21/11/00 JO-2003.p.2373

L'Ecole des Officiers de la Gendarmerie Nationale créée et organisée par l'Arrêtée n°02-0969/PMFAAC-SG.Jo-2004.p.1144.

Le Bataillon de la Musique des Armées créé et organisé par l'Arrêtée n°02-1070/PMFAAC-SG.Jo-2004.p.1145.

Le Bataillon du Sport Militaire créé et organisé par l'Arrêtée n°02-1105/PMFAAC-SG.Jo-2004.p.1146.

L'Ecole d'Application des Officiers (EAO) créée et organisée par l'Arrêtée n°02-1471/PMFAAC-SG.Jo-2004.p.1150.

Le Quartier Général de la Garnison du District de Bamako est créé par le DECRET N°03-251/P-RM du 04/07/03 JO-2003.p.N°2643.

Ecole de Maintien de la Paix de Bamako est créée par l'Ordonnance N°07-011/P-RM du 20/03/07 JO N°15 Page N°566 Année 2007, organisée par le DECRET N°07-179/P-RM du 05/06/07 JO-23/p.886/2007.

La Direction de la Justice Militaire est créée par l'Ordonnance N°07-029/P-RM du 18/07/07 JO-31/p.1215-2007 et organisée par le D.07-477/P-RM du 4/12/2007 JO-03.p.92-2008.

La Direction des Ecoles Militaires est créée par la Loi n°08-030 du 11/08/2008 Jo-37.p.1444-2008, organisée par le D.N°08-6443/P-RM du 16/10/08 JO-48.p.1889/2008.

13 Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine

Les Directions Administratives et Financières sont créées par la Loi n°88-047 du 05/04/88 et organisées par le DECRET N°89-298/P-RM du 30/09/89 P.817, JO-1989. et le DECRET N°04-506/P-RM 02/11/04 JO- 06-2005.p.214 Déterminant le Cadre Organique

La Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur créée par l'Ord.00-046/P-RM du 25/09/00 JO-2000.p.1253 organisée par le DECRET N°00-611/P-RM du 07/12/00 JO-2001.p.29 et le DECRET N°00-618/P-RM du 14/12/00 JO-2001.p.47 Déterminant le Cadre Organique.

La Commission Nationale pour l'Intégration Africaine est créée par D. N°00-195/P-RM du 19/04/00 JO-2000.p.706 organisée par l'ARRETE N°00-2909/PM-MIA du 27/10/00 JO-2003,p. 133.

14 Ministère de la Promotion de Femme, de l'Enfant et de la Famille

Les Directions Administratives et Financières sont créées par la Loi n°88-047 du 05/04/88 et organisées par le DECRET N°89-298/P-RM du 30/09/89 P.817, JO-1989 et le DECRET N°97-424/P-RM 31/12/97 JO N°05 Page N°174 Année 1998 Déterminant le Cadre Organique.

La Direction Nationale de la Promotion de la Femme est créée par l'ORD.N°99-009/P-RM du 01/04/99 JO-1999.p.427 organisée par le DECRET N°09-237/P-RM du 22/05/09 JO-25/p.967/2009 (Abrog.D.n°05-199/P-RM du 28/04/2005 JO-19/p.746/2005), le DECRET N°05-200/P-RM du 28/04/05 JO-19-2005.p.748 Déterminant le Cadre Organique et le DECRET N°09-238/P-RM du 22/05/09 JO-25/p.970/2009 Portant création des Services Régionaux et Subrégionaux de la Promotion de la Femme (Abrog.D.n°09-413/P-RM du 23/12/99).

La Direction Nationale de la Promotion de l'Enfant et de la Famille est créée par l'Ord.N°99-010/P-RM du 01/04/99 JO-1999.p.428 organisée par le DECRET N°09-321/P-RM du 26/06/09 JO-30/p.1179/2009 (Abrogeant D. N°99-133/P-RM du 26/05/99 JO-16/p.607/1999), le DECRET N°09-322/P-RM du 26/06/09 JO-30/p.1181/2009 (Abrog.D.n°05-200/P-RM du 28/04/05 JO-19/p.748/2005) Déterminant le Cadre Organique, le DECRET N°99-413/P-RM du 23/12/99 JO N°05 P.173 JO-2000 Portant création des services régionaux et subrégionaux et le DECRET N°99-414/P-RM du 23/12/99 JO N°06 P.203 JO-2000 Déterminant le cadre organique des services régionaux et subrégionaux.

Les institutions privées d'accueil, d'écoute, d'orientation ou d'hébergement pour enfant sont créées et organisées par le DECRET N°02-067/P-RM du 12/02/02 JO-2002.p.185 (Abrogeant toutes les dispositions antérieures contraires, notamment celles du Décret n°87-208/P-RM du 14 août 1987).

Le programme national de lutte contre l'excision créé par l'Ord.02-053/P-RM du 04/06/02 JO-2002.p.677 organisé par le DECRET N°02-492/P-RM du 12/10/02 JO-2002.p.1097 et le DECRET N°02-493/P-RM du 12/10/02 JO-2002.p.1165 Déterminant le Cadre Organique

Le Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant (Abrogeant D.01-013/P-RM du 26/02/01) créé par la Loi N°04-004 du 14/01/04 JO-2004.p.164 organisé par le DECRET N°04-030/P-RM du 05/02/04 JO-2004.p.248 (Abrogeant D.n°01-160/P-RM du 30 mars 2001) et le DECRET N°04-027/P-RM du 05/02/04 JO-2004.p.210 Déterminant le Cadre Organique (Abrogeant le Décret n°01-185/P-RM du 24 avril 2001).

Le Centre de Recherche, d'Etudes et de Documentation pour la Survie de l'Enfant créé par l'Ord.07-024/P-RM du 18/07/07 JO-30/p.1170-2007 (abro.Ord.00-064/P-RM du 24/09/2000. organisé par le DECRET N°07-285/P-RM du 08/08/07 JO-33/p.1283-2007 (Abrog.D.01-320/P-RM du 26/07/01 JO-2001.p.861 et le DECRET N°01-322/P-RM du 26/07/01 JO-2001.p.886 Déterminant le Cadre Organique.

Le Centre Spécialisé de Détention, de Rééducation et de Réinsertion pour Mineurs de Bollé créé par l'Ord.99-007/P-RM du 31/03/99 JO-1999.p.426 modifiée par la LOI N°00-075 du 21/12/00 JO-2001 .p.326 et l'Ord.00-012/P-RM du 10/02/00 JO-2000.p.290, le DECRET N°99-198/P-RM du 20/07/99 JO-1999.p.927 modifié par le DECRET N°00-077/P-RM du 06/03/00 JO-2000.p.511 et le DECRET N°99-219/P-RM du 04/08/99 JO N°26 P.1008 JO-1999 Déterminant le Cadre Organique.

Centre Spécialisé de Détention, de Rééducation et de Réinsertion pour Femmes de Bollé créé par l'Ord. N°99-006/P-RM du 31/03/99 JO-1999.p.426 modifiée par la LOI N°00-074 du 21/12/00 JO-2001.p. 326 et l'Ord.00-011/P-RM du 10/02/00 JO-2000.p.289 Organisé par le DECRET N°99-197/P-RM du 20/07/99 JO-1999.p.925 modifié par le DECRET N°00-078/P-RM du 06/03/00 JO-2000.p.511 et le DECRET N°99-218/P-RM du 04/08/99 JO-1999.p.1005 Déterminant le Cadre Organique.

Le Centre de Formation Professionnelle Aoua Keïta créé par l'Ord.99-037/P-RM du 23/09/99 JO-1999.p.053 organisé par le DECRET N°99-342/P-RM du 02/11/99 JO-1999.p.1290 modifié par le DECRET N°00-087/P-RM du 13/03/00 JO-2000.p.531 .

La Cité des Enfants créée par l'Ord.99-035/P-RM du 15/09/99 JO-1999.p.1050 organisée par le DECRET N°99-341/P-RM du 02/11/99 JO-1999.p.1288 modifié par le DECRET N°05-019/P-RM 17/01/05 JO-13-2005.p.°495.

Les Centres Féminins de Formation et d'Appui pour le Développement en milieu rural à Ouéléssébougou et à Dougouolo sont créés par le DECRET N°04-576/P-RM du 21/12/04 JO-09-2005.p.n°337 , DECRET N°04-584/P-RM du 21/12/04 JO N°09 Page N°343 Année 2005 Déterminant le Cadre Organique du Centre Féminin de Formation et d'Appui pour le Développement en milieu rural à Dougouolo et le DECRET N°04-585/P-RM du 21/12/04 JO N°09 Page N°345 Année 2005 Déterminant le Cadre Organique du Centre Féminin de Formation et d'Appui pour le Développement en milieu rural à Ouéléssébougou et sont organisés par l'Arrêté n°05-1357/MPFEF-SG du 03/07/2005 Jo-28.p.1104-2007.

15.Ministère de l'Agriculture

Les Directions Administratives et Financières sont créées par la Loi n°88-047 du 05/04/88, la DAF du Ministère est organisées par le DECRET N°05-269/P-RM du 15/06/05 JO-2005.p.973 et le DECRET N°05-270/P-RM du 15/06/05 JO-25-2005 p.976 Déterminant le Cadre Organique.

Inspection du Ministère de l'Agriculture créée par la l'Ord.08-003/P-RM du 28 mars 2008 et organisée par le DECRET N°08-211/P-RM du 08/04/08 JO-22.p.844-2008 et le DECRET N°08-221/P-RM du 8/04/08 JO-23.p.883-2008 Déterminant le Cadre Organique.

L'Office de Protection des Végétaux est créé par la LOI N°05-011 du 11/02/05 JO-10.p. 368-2005 (Abrog.Dispositions L.96-053 du 16/11/96) Organisé par le DECRET N°05-106/P-RM du 09/03/05 JO-16-2005.p.614.

La Direction Nationale de l'Agriculture est créée par la LOI N°05-012 du 11/02/05 JO-10.p.369-2005 (Abrog.Disp.L.96-053,054 et 055 du 16/11/96) Organisée par le DECRET N°09-186/P-RM du 04/05/09 JO-21.p.815.2009 (Abrog.D.n°05-105/P-RM du 9 mars JO-16/p. 611/2005), le DECRET N°09-200/P-RM du 4/05/09 JO-21.p.828.2009 Déterminant le cadre organique et le DECRET N°09-201/P-RM du 4/05/09 JO-21.p.835.2009 Portant création des Directions Régionales et des Services Subrégionaux de l'Agriculture

La Direction Nationale du Génie Rural est créée par la LOI N°05-013 du 11/02/05 JO-10.p. 370-2005 (Abrog.Disp.L.96-053,054 et 055 du 16/11/96) Organisée par le DECRET N°09-187/P-RM du 04/05/09 JO-21.p.818.2009 (Abrog.D.n°05-118/P-RM du 9 mars JO-17.p. 645/2005), le DECRET N°09-202/P-RM du 4/05/09 JO-21.p.837.2009 Déterminant le cadre organique et le DECRET N°09-203/P-RM du

4/05/09 JO-22.p.847.2009 Portant création des Directions Régionales et des Services Subrégionaux du Génie Rural.

La Direction des Projets Programme Alimentaire Mondial créée par l'Ord.91-051/P-CTSP du 21/08/91 JO-1991.p.609 organisée par le DECRET N°97-205/P-RM du 01/07/97 JO-1997.p.697 Fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction des Projets PAM.

Le Projet de Développement Rural Intégré de Kita est créé par DECRET N°04-038/P-RM du 19/02/04 JO-2004.p.254 et le DECRET N°04-039/P-RM du 19/02/04 JO-2004.p.255 Déterminant le Cadre Organique.

Le Projet d'Appui au Développement de l'Elevage au Nord-Est du Mali Phase II (Abrog.Ord.89-006/P-RM du 8 mars 1989) créé par la LOI N°04-008 du 14/01/04 JO-2004.p.167 organisé par le DECRET N°04-044/P-RM du 24/02/04 JO-2004.p.260 et le DECRET N°04-046/P-RM du 25/02/04 JO N°07 Page N°263 Année 2004 Déterminant le Cadre Organique.

Le Complexe Sucrier du Kala Supérieur (SUKALA) créé par ORDONNANCE N°85-020/P-RM 29/08/85 JO N°722 du 15/08/85 P.1 JO-1985

DECRET N°02-093/P-RM du 28/02/02 JO N°08 Page N°292 JO-2002 Portant création des organes d'orientation et de pilotage du programme d'appui aux services agricoles et aux organisations paysannes.

L'Institut d'Economie Rurale (IER) créé par l'Ord.01-024/P-RM du 22/03/01 JO-2001.p.351 organisé par le DECRET N°01-184/P-RM du 24/04/01 JO-2001.p.524

ARRETE N°01-1914/MDR-SG du 06/08/02 JO-2002.p.1289 Fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement du Projet de Développement Rural du Cercle d'Ansongo (PRODECA).

Le programme de mise en valeur des plaines du moyen Bani créé par l'Ord.N°00-022/P-RM du 15/03/00 JO-2000.p.351 organisé par le DECRET N°00-504/P-RM du 16/10/00 JO-2000.p.1290 et le DECRET N°00-509/P-RM du 18/10/00 JO-2000.p.1296 Déterminant le Cadre Organique.

Le Programme de Développement Rural Intégré en Aval du Barrage de Manantali créé par l'Ord. N°00-045/P-RM du 21/09/00 JO-2000.p.1252 organisé par le DECRET N°00-540/P-RM du 01/11/00 JO-2000.p.1344 et le DECRET N°00-582/P-RM du 23/11/00 JO-2000.p.1417 Déterminant le C.O.

Le Programme de Sécurité Alimentaire et des Revenus dans la Zone de Kidal créé par la LOI N°93-004 du 03/02/93 JO-1993.p.87 organisé par le DECRET N°99-015/P-RM du 03/02/99 JO-1999.p.263 et le DECRET N°99-016/P-RM du 03/02/99 JO-1999.p.265 Déterminant le cadre organique.

L'Office du Périmètre Irrigué de Baguinéda créée par la LOI N°98-011 du 19/01/98 JO-1998.p.295 organisée par le DECRET N°98-067/P-RM du 27/02/98 JO-1998.p.533.

L'unité de gestion forestière créée par la LOI N°96-016 du 13/02/96 JO-1996.p.128 organisée par le DECRET N°96-083/P-RM du 20/03/96 JO-1996.p.211 et le DECRET N°96-333/P-RM du 28/11/96 JO-1996.p.811 Déterminant le cadre organique.

L'Office du Niger érigé en EPIC par LOI N°89-008/AN-RM JO SPECIAL du 18/01/90 JO-1990.p. 234 organisé par le DECRET N°94-142/P-RM du 31/03/94 JO-1994.p.244, modifié par le DECRET N°08-104/P-RM du 26/02/08 JO-13.p.495-2008..

Le Laboratoire Centrale Vétérinaire <<LCV>> créé par la LOI N°94-027 du 24/06/94 JO-1994.p. 481 organisé par le DECRET N°94-266/P-RM du 08/08/94 JO-1994.p.603.

La Gestion des Ressources Naturelles <<PGRN>> créée par la LOI N°94-028 du 24/06/94 JO-1994.p.481 organisée par le DECRET N°94-267/P-RM du 08/08/94 JO-1994.p.681.

Le projet d'aménagement des périmètres irrigués villageois région de Gao créé par la LOI N°93-071 du 10/12/93 JO-1993.p.784 organisé par le DECRET N°94-272/P-RM du 11/08/94 JO-1994.p.605 .

Le Projet Développement Zone Lacustre Niafunké organisé par le DECRET N°93-081/P-RM du 02/04/93 JO-1993.p.275 et le DECRET N°93-085/P-RM du 02/04/93 JO-1993.p.277 Déterm.C.O.

L'Office de Développement Intégré du Mali-Ouest créée par l'Ord.91-047/P-CTSP du 21/08/91 JO-1991.p.606 organisée par le DECRET N°91-200/PM-RM du 24/08/91 JO-1991.p.616.

Le programme fonds de développement villageois de Ségou créé par la LOI N°92-008 du 27/08/92 JO-1992.p.646 organisé par le DECRET N°92-108/P-RM du 12/09/92 JO-1992.p.736 et le DECRET N°92-109/P-RM du 12/09/92 JO-1992.p.738 Déterminant le Cadre Organique.

L'Office de la Haute Vallée du Niger créé par l'Ord.91-048/P-CTSP du 21/08/91 JO-1991.p.607 organisé par le DECRET N°91-201/PM-RM du 24/08/91 JO-1991.p.617.

L'Office Riz de Ségou créé par l'Ord.91-049/P-CTSP du 21/08/91 JO-1991.p.607 organisé par le DECRET N°91-202/PM-RM du 24/08/91 JO-1991.p.618

L'Office Riz Mopti créé par l'Ord.91-050/P-CTSP du 21/08/91 JO-1991.p.608 organisé par le DECRET N°91-203/PM-RM du 24/08/91 JO-1991.p.619.

Le Service Semencier National créé par l'Ord.91-052/P-CTSP du 21/08/91 JO-1991.p.609 organisé par le DECRET N°91-205/PM-RM du 24/08/91 JO-1991.p.644.

L'Opération de Développement Intégré du Kaarta créée par l'Ord.91-053/P-CTSP du 21/08/91 JO-1991.p.610 organisée par le DECRET N°91-206/PM-RM du 24/08/91 JO-1991.p.646.

Les chambres régionales d'agriculture et de l'Assemblée Permanente des chambres d'agriculture du Mali sont créées par LOI N°93-044 du 04/08/93 JO-1993.p.528 organisées par le DECRET N°93-295/P-RM du 18/08/93 JO1993.p.585 .

Les Centres d'Apprentissage Agricoles sont créés par la LOI N°90-100/AN-RM du 26/09/90 JO-1990.p.751, organisés par le DECRET N°07-251/P-RM du 02/08/2007 JO-28.p.1088-2007 (Abrogeant le DECRET N°90-450/P-RM du 03/11/90 JO-1991.p.65) et le DECRET N°07-325/P-RM du 15/09/2007 JO-35/p.1363.2007 Déterminant le Cadre Organique.

Le Projet Aménagement Agro-Pastoral en 3ème Région créé par l'Ord.90-017/P-RM du 25/04/90 JO – 1990.p.340 organisé par le DECRET N°90-184/P-RM du 25/04/90 JO-1990.p.346.

DECRET N°90-533/P-RM du 28/11/90 JO-1991.p.95 Portant modif.de l'article 3 du D.n°355/PG-RM du 24/12/1987 portant réorganisation de l'Office pour l'Exploitation des Ressources du Haut Niger.

Le projet d'appui au développement rural des plaines de Daye, Hamadja et Korioumé créé par le DECRET N°01-538/P-RM du 08/11/01 JO-2001.p.1352 et le DECRET N°01-544/P-RM du 20/11/01 JO-2001.p.1365 Déterminant le Cadre Organique

DECRET N°03-564/P-RM 30/12/03 JO N°02 Page N°42 Année 2004 Déterminant le Cadre Organique du Projet de Développement Agricole Intégré de la Plaine de Saouéné.

l'Autorité pour l'Aménagement de Taoussa. Créé e par l'ORDONNANCE N°98-034/P-RM 02/10/98 JO-02-1999.p.44 et le DECRET N°05-192/P-RM du 19/04/05 JO-19-2005.p.737 Déterminant le Cadre Organique.

Les Chambres Régionales d'Agriculture et de l'Assemblée Permanente des chambres d'agriculture du Mali sont crééee par la LOI N°93-044 du 04/08/93 JO-15-1993.p.528 organisée par le DECRET N°93-295/P-RM 18/08/93 JO N°17 Page N°585 Année 1993 modifié par le DECRET N°05-205/P-RM du 04/05/05 JO-19-2005.p.754.

La Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Développement Rural du Ministère chargé de l'Agriculture est crééee par la Loi n°07-020 du 17 février 2007 JO N°15 Page N°565 Année 2007 est organisée par le DECRET N°07-166/P-RM du 28/05/07 JO N°22 Page N°844 Année 2007 et le DECRET N°07-186/P-RM du 18/06/07 JO-23/p.892/2007 Déterminant le Cadre Organique.

L'Office pour la Mise en Valeur du Système Faguibine est créé par la LOI N°06-011 du 27/01/06 JO N°06 Page N°209 Année 2006 et organisé par le DECRET N°06-061/P-RM du 17/02/06 JO N°11 Page N°410 Année 2006.

Le Centre National de Lutte Contre le Criquet Pèlerin (Rattaché) créé par la LOI N°06-065 du 29/12/06 JO N°05 Page N°164 Année 2007, organisé par le DECRET N°07-025/P-RM du 22/01/07 JO N°10 Page N°364 Année 2007 et le DECRET N°07-027/P-RM du 22/01/07 JO N°10 Page N°367 Année 2007 Déterminant le Cadre Organique.

Le Programme Intégré de Développement Rural de la Région de Kidal (PIDRK) Service Rattaché créé par l'Ordonnance N°07-013/P-RM du 20/03/07 JO N°15 Page N°567 Année 2007, organisé par le DECRET N°07-171/P-RM du 30/05/07 JO-22/p.852/2007 et le DECRET N°07-176/P-RM du 30/05/07 JO-19/p.740/2007 Déterminant le cadre organique.

La Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration du Ministère de l'Agriculture (Rattaché) est crééee par le DECRET N°09-437/PM-RM du 04/09/09 JO-40/p.1569/2009.

16. Ministère de la Communication et des Nouvelles Technologies

Les Directions Administratives et Financières sont créées par la Loi n°88-047 du 05/04/88 et organisées par le DECRET N°90-134/P-RM du 05/04/90.

Portant création de des L'Agence des Technologies de l'Information et de la Communication (EPST) créée par LOI N°05-002 du 10/01/05 JO N°10 Page N°364 Année 2005 organisée par le DECRET N°05-052/P-RM du 08/02/05 JO N°13 Page N°540 Année 2005, modifié par le DECRET N°09-132/P-RM du 27/03/2009 JO-17.p.655.2009. DECRET N°09-516/P-RM du 24/09/09 JO-45/p.1770/2009 Portant modification du DECRET N°05-052/P-RM du 08/02/05 JO N°13 Page N°540 Année 2005 Fixant l'org.et modalités de fonctionnement.

Le Centre National de la Cinématographie du Mali créé par l'ORDONNANCE N°05-007/P-RM du 09/03/05 JO-2005.p.n°406 organisé par le DECRET N°05-190/P-RM du 18/04/05 JO-19-2005.p.733.

L'Office de Radiodiffusion Télévision du Mali créé par la LOI N°92-021 du 05/10/92 JO-1992.p.728 organisé par le DECRET N°92-180/P-RM du 27/10/92 JO-1992.p.819.

L'Agence de Presse et de Publicité créée par la LOI N°92-036 du 24/12/92 JO-1993.p.47 organisée par le DECRET N°93-062/P-RM du 17/03/93 JO-1993.p.238.

Le Centre de Services de Production Audiovisuelle créé par la LOI N°93-047 du 04/08/93 JO-1993.p.531 organisé par le DECRET N°93-322/P-RM du 14/09/93 JO-1993.p.621.

L'Office National des Postes <<ONP>> créé par l'Ord.89-033/P-RM du 09/10/89 JO-1989.p.773 modifiée par les LOIS N°94-025 du 13/06/94 JO-1994.p.440 et LOI N°90-111/AN-RM du 18/10/90 JO-1990.p.798 organisé par le DECRET N°89-360/P-RM du 31/10/89 JO-1989.p.853.

La Société des Télécommunications du Mali créée par Or. N°89-032/P-RM du 09/10/89 JO-1989.p. 772

17. Ministère du Travail, de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat

Le Centre National des Concours de la Fonction Publique (Rattaché) est créé par Ord.n°09-008/P-Rm du 4/03/09 JO-12.p.445.2009, ratifiée par la LOI N°09-012 du 05/06/09 JO-26/p.1007/2009, organisé par le DECRET N°09-135/P-RM du 27/03/09 JO-17.p.659.2009 et le DECRET N°09-139/P-RM du 27/03/09 JO-18.p.687.2009 Déterminant le cadre organique.

Les Directions des Ressources Humaines (Centraux) sont créées par Ord. n°09-009/P-Rm du 4/03/09 JO-12.p.446.2009 (Central) (Abrog.Ord.88-047/AN-RM du 05/04/88), ratifiée par la LOI N°09-011 du 05/06/09 JO-26/p.1007/2009, organisées par le DECRET N°09-136/P-RM du 27/03/09 JO-17.p.660.2009 (Abrog.D.89-298/AN-RM du 30/09/89 JO-21.p.817-1989)

Les Directions des Finances et du Matériel (Centraux) sont créées par Ord.n°09-010/P-Rm du 4/03/09 JO-12.p.447.2009 (Abrog.Ord.88-047/AN-RM du 05/04/88), organisées par le DECRET N°09-137/P-RM du 27/03/09 JO-17.p.661.2009 (Abrog.D.89-298/AN-RM du 30/09/89 JO-21.p.817-1989).

Le Commissariat au Développement Institutionnel est créé par l'Ord.01-022/P-RM du 20/03/01.p.350 JO-2001, ratifié par la Loi n°01-038 JO-2001.p.687.,Organisé par le DECRET N°06-551/P-RM du 29/12/06 JO N°04 Page N°137 Année 2007 et le DECRET N°06-552/P-RM du 29/12/06 JO N°04 Page N°140 Année 2007 Déterminant le Cadre Organique.

La Direction Nationale de la Fonction Publique (Central) est créée par Ord. n°09-007/P-Rm du 4/03/09 JO-12.p.445.2009 (Abrog.Ord.90-052/P-RM du 07/09/90 JO-/19/686/90), ratifiée par la LOI N°09-013 du 05/06/09 JO-26/p.1008/2009, organisée par le DECRET N°09-134/P-RM du 27/03/09 JO-17.p.656.2009 (Abrog.D.90-420/P-RM du 31/10/90 JO-24.p.870-1990), DECRET N°09-138/P-RM du 27/03/09 JO-17.p.663.2009 Déterminant le cadre organique.

La Direction Nationale du Travail (Abrogeant l'Ardon.n°90-063/P-RM du 31 octobre 1990 portant création DNETSS) créée par la LOI N°02-072 du 19/12/02 JO-2003.p.45 organisé par le DECRET N°03-0192/P-RM du 12/05/03 JO-2003.p.2405 (Abrogeant D.n°90-421/P-RM du 31 octobre 1990) et le Décret n°03-215/P-RM du 30/05/03 JO-2003.p.2528 Déterminant le Cadre Organique.

DECRET N°03-544/P-RM du 23/12/03 JO-2004.p.27 Fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement du Conseil Supérieur de la Fonction Publique des Collectivités Territoriales.

DECRET N°03-545/P-RM 23/12/03 JO-2004.p.29 Fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des Commissions Administratives Paritaires de la Fonction Publique des Collectivités Territoriales.

La Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration (Rattaché) du Ministère du Travail, de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat. Est créée par le DECRET N°09-307/P-RM du 17/06/09 JO-29/p.1125/2009

18.Ministère de l'Industrie, des Investissements et du Commerce

Les Directions Administratives et Financières sont créées par la Loi n°88-047 du 05/04/88 et organisées par le DECRET N°89-298/P-RM du 30/09/89 P.817, JO-1989 et le DECRET N°05-053/P-RM 08/02/05 JO N°13 Page N°542 Année 2005 Déterminant le Cadre Organique.

La Direction Nationale des Industries est créée par la Loi 82-054/AN-RM du 18/01/83 organisée par le DECRET N°03-543/P-RM du 20/12/03 JO-2004.p.26 (Abrogeant D.n°95-159/P-RM du 22 avril 1995), le DECRET N°03-572/P-RM du 30/12/03 JO-2004.p.50 Déterminant le Cadre Organique de la Direction Nationale des Industries (Abrogeant le Décret n°95-162/P-RM du 12 avril 1995), DECRET N°03-576/P-RM du 30/12/03 JO N°03 Page N°83 Année 2004 Déterminant le Cadre Organique des Directions Régionales des Industries et le DECRET N°03-578/P-RM 30/12/03 JO N°03 Page N°86 Année 2004 Déterminant le Cadre Organique des Services Subrégionaux des Industries.

La Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence créée par l'Ord.98-019/P-RM du 20/08/98 JO-1998.p.894 organisée par le DECRET N°98-332/P-RM du 02/10/98 JO N° 2 P.54 JO-1999, le DECRET N°99-023/P-RM du 17/02/99 JO-1999.p.291 Déterminant le cadre organique et le DECRET N°99-024/P-RM du 10/02/99 JO-1999.p.295 Portant création des services régionaux et subrégionaux

l'Institut National de la Statistique Etablissement Public à Caractère Scientifique et Technologique «PST» Est créé par l'ord. °09-016/P-Rm du 20/03/09 JO-17.p.646.2009 (Abrog.Oord.04.008/P-RM du 25 mars 2004 JO N°11.p.404), organisé par le DECRET N°09-126/P-RM du 20/03/09 JO-16.p.619.2009.

le Décret n°04-341/PG-RM du 18/08/04.p.1326 .JO-2004 Portant création des Directions Régionales de la Planification, de Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population

Le Centre d'Etudes et de Renforcement des Capacités d'Analyse et de Plaidoyer créé par l'Ordonnance n°05-026/P-RM du 27/09/05 JO-30.2005.p.1181.organisé par le Décret n°05-438/P-RM du 13/10/05.JO-33.2005.p.1285 et le Décret n°05-449/P-RM du 14/10/05.JO-33.2005.p.1305 Déterminant le C.Organique.

La Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique créée par Ord.n°04-008/P-RM 25/03/04 JO N°11 Page N°404 Année 2004 (Abrogeant N°77-030/CMLN du 30 avril 1977) et le Décret n°04-341/PG-RM du 18/08/04.p.1326 .JO-2004 Portant création des Directions Régionales de la Planification, de Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population

Le Centre d'Etudes et de Renforcement des Capacités d'Analyse et de Plaidoyer créé par l'Ordonnance n°05-026/P-RM du 27/09/05 JO-30.2005.p.1181.organisé par le Décret n°05-438/P-RM du 13/10/05.JO-33.2005.p.1285 et le Décret n°05-449/P-RM du 14/10/05.JO-33.2005.p.1305 Déterminant le C.Organique.

Le Centre Malien de Promotion de la Propriété Industrielle créée par l'Ord.02-029/P-RM du 28/02/02 JO-2002..p.284 et le DECRET N°02-263/P-RMdu 30/03/02 JO-2002.p.605 Déterminant le Cadre Organique du Centre Malien de Promotion de la Propriété Industrielle.

Le Centre de Recherche et de Formation pour l'Industrie Textile est créé par la Loi N°04-003 du 14/01/04 JO-2004.p.163 et organisé par le DECRET N°04-061/P-RM du 04/03/04 JO-2004.p.276.

La Cellule d'Appui à l'Aménagement et à la gestion des Marchés créée par le DECRET N°99-396/P-RM 08/12/99 JO-2000.p.88. organisée par l'Arrêté n°00-1059/MICT-SG du 12/04/00 JO-2001.p.298.

Le Fonds de Développement Economique créé par le DECRET N°98-393/P-RM du 08/12/98 JO-1999.p.139.

L'Unité de Gestion du Projet d'Assistance du Secteur Privé créée par la LOI N°93-074 10/12/93 JO-24-1993.p.785 organisée par le DECRET N°93-461/P-RM du 29/12/93 JO-01-1994.p.9. et le DECRET N°94-035/P-RM du 24/01/94 JO-04.1994.p.102 Déterminant le Cadre Organique.

L'Agence pour la Promotion des Investissements au Mali créée par l'Ordonnance n°05-019/P-RM du 26/09/05 JO-30-2005.p.1177, organisée par le DECRET N°05-427/P-RM du 26/09/05 JO-32.2005.p.1250.

Le Centre de Promotion et d'Appui des Systèmes Financiers Décentralisés (CPA/SFD) créé par la LOI N°06-001 du 06/01/06 JO N°06 Page N°204 Année 2006, organisé par DECRET N°08-674/P-RM du 04/11/08 JO-48.p.1937/2008 (Abrog.D.N°06-040/P-RM du 03/02/06 JO-°09.p.n°329/2006) et le DECRET N°08-676/P-RM du 05/11/08 JO-48.p.1941/2008 Déterminant le cadre organique (Abrog.D. 06-043/P-RM du 03/02/06 JO-09.p.n°333/2006).

L'Office National des Produits Pétroliers (ONAP) créé par la LOI N°92-009 du 27/08/92 JO-1992.p.647 organisé par le DECRET N°92-155/P-RM du 14/10/92 JO-1992.p.807 et le DECRET N°93-098/P-RM du 09/04/93 JO-1993.p.284 Portant modification de l'article 3 du D.92-155/P-RM.

La Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration du Ministère de l'Industrie, des Investissements et du Commerce (Rattaché) est créée par le DECRET N°09-328/P-RM du 03/07/09 JO-30/p.1191/2009

19.Ministère de l'Economie et des Finances

La Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique est créée par l'Ord.02-030/P-RM du 04/03/02 JO-2002.p.285 (Abrogeant la Loi n°92-016 du 23 septembre 1992) organisée par le DECRET N°02-127/P-RM du 15/03/02 JO-2002.p.372, le DECRET N°02-238/P-RM du 10/05/02 JO-2002.p. 549 Déterminant le Cadre Organique(Abrogeant le Décret n°95-082/P-RM du 22 février 1995) et le DECRET N°03-573/P-RM du 30/12/03 JO-2004.p.54 Déterminant le Cadre Organique des Services Régionaux et Subrégionaux (Abrogeant les D.95-086, 95-087, 95-088, 95-089, 95-092, 95-093).

La Direction Générale du Budget créée par la LOI N°06-003 du 06/01/06 JO N°06 Page N°205 Année 2006 (Abrog.Loi.n°86-100/AN-RM du 9/02/87), organisée par le DECRET N°06-050/P-RM du 06/02/06 JO N°10 Page N°362 Année 2006 et le DECRET N°06-051/P-RM du 06/02/06 JO N°10 Page N°366 Année 2006 Déterminant le Cadre Organique (Abrogeant D.n°91-055/P-RM du 14 février 1991) et le DECRET N°90-211/P-RM du 19/05/90.p.462, JO-1990 Portant création des Directions Régionales organisée par l'Arrêté N°04-0458/MEF-SG du 05/03/04 JO-25.p.976. Année 2006.

La Direction Nationale du Contrôle Financier créée par la l'Ord.85-030 du 19/12/85, organisée par le DECRET N°04-546/P-RM du 23/11/04 JO-08-2005.p.°286, Le DECRET N°04-547/P-RM du 23/11/04 JO-08-2005.p.n.°288 Déterminant le Cadre Organique, DECRET N°04-548/P-RM du 23/11/04 JO N°08 Page N°292 Année 2005 Déterminant le Cadre Organique de la Direction Nationale des Délégations Extérieures et le DECRET N°04-549/P-RM du 23/11/04 JO N°08 Page N°294 Année 2005 Déterminant le Cadre Organique des Délégations du Contrôle Financier Auprès des Départements Ministériels et des Organismes Personnalisés.

La Direction Générale des Douanes créée par l'Ord.90-058/P-RM du 10/10/90.p.753 JO-1990, organisée par le Décret N°95-056/P-RM du 15/02/95 JO N°05 Page N°169 Année 1995, le Décret n°90-575/P-RM du 31 Décembre 1990 Déterminant le Cadre Organique modifié par le DECRET N°94-247/P-RM du 25/07/94.p.524.JO-1994 et le DECRET N°90-392/P-RM du 11/10/90.p.761, JO-1990 Fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des services extérieurs.

La Direction Nationale Générale des Impôts est créée par l'Ord.02-058/P-RM du 05/06/02 JO-2002.p. 684 (Abrogeant la Loi n°84-025/AN-RM du 9 juillet 1984), organisée par le DECRET N°09-533/P-RM du 06/10/09 JO-46/p.1809/2009 (Abrog.D.n°02-332/P-RM du 06/06/02 JO-21/p.822/2002 et D.n°05-253/P-RM du 06/06/05 JO-21/p.811/2005), le DECRET N°09-534/P-RM du 06/10/09 JO-46/p.1815/2009 Déterminant le cadre organique (Abrog.D.n°05-255/P-RM du 06/06/05) et le DECRET N°05-254/P-RM du 06/06/05 JO-22-2005.p. 842 Déterminant le Cadre Organique des Services Régionaux et Subrégionaux.

La Direction Générales des Marchés Publics et les Délégations sont créées par la LOI N°08-022 du 23/07/08 JO-33.p.1324.2008 ((Abrog. LOI N°90-006/AN-RM du 19/02/90 JO-04.p.121-1990),

organisée par le D.n°08-481/P-RM du 11/08/2008 Jo-38.p.1483-08, le D.n°08-483/P-RM du 11/08/2008 Jo-38.p.1488-08 déterminant le Cadre organique, Les Délégations de Service Public sont organisées par le D.n°08-482/P-RM du 11/08/2008 Jo-38.p.1484-08 et le le D.n°08-484/P-RM du 11/08/2008 Jo-38.p.1490-08 déterminant les Cadres organiques (Abrog. LOI N°90-006/AN-RM du 19/02/90 JO-04.p.121-1990).

La Direction Générale de la Dette Publique est créée par la LOI N°93-077 du 29/12/93 JO1994.p.5 , organisée par le DECRET N°93-485/P-RM du 29/12/93 JO-1994.p.34 et le DECRET N°93-486/P-RM 29/12/93 JO-1994.p.36 Déterminant le Cadre Organique.

La Direction Générale du Contentieux de l'Etat créée par l'Ord.00-066/P-RM du 29/09/00 JO-2000 p.1271 organisée par le DECRET N°00-531/P-RM du 26/10/00 p.1332 et le DECRET N°00-532/P-RM du 26/10/00 p.1334 Déterminant le Cadre Organique.

La Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat créée par l'Ord.00-067/P-RM du 29/09/00 JO-2000.p.1272 organisée par le DECRET N°00-533/P-RM du 26/10/00 .p.1337 et le DECRET N°00-543/P-RM du 01/11/00 p.1351 Déterminant le Cadre Organique.

La Direction Nationale de la Planification du Développement est créée par Ord. N°04-007/P-RM du 25/03/04 JO N°11 Page N°403 Année 2004 (Abrogeant n°77-030/CMLN du 30 avril 1977).

La Direction Nationale de la Population créée par Ord. n°04-010/P-RM du 25/03/04 JO N°11 Page N°406 Année 2004 (Abr.L.01-074 et Ord.01-021 Cellule Nle Prog.Population).

Les Directions Administratives et Financières sont créées par la Loi n°88-047 du 05/04/88 et organisées par le DECRET N°89-298/P-RM du 30/09/89 P.817, JO-1989 et le DECRET N°98-039/P-RM 02/02/98 JO N°09 Page N°340 Année 1998 Déterminant le Cadre Organique.

L'Inspection des Finances est créée par l'Ord.°00-059/P-RM du 28/09/00 JO-2000.p.1265 , organisée par le DECRET N°01-076/P-RM du 12/02/01 JO-2001.p.277 et le DECRET N°01-127/P-RM du 09/03/01 JO-2001.p.419 JO-2001 Déterminant le Cadre Organique.

La Cellule Technique de Coordination du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP) est créée par la LOI N°06-010 du 27/01/06 JO-06-2006.p.209, organisée par le DECRET n°06-084/P-RM du 28/02/06 JO N°12 Page N°444 Année 2006 et le DECRET n°06-085/P-RM du 28/02/06 JO N°12 Page N°445 Année 2006 Déterminant le Cadre Organique.

L'Agence Comptable Centrale du Trésor est créée par l'Ord. 02-031/P-RM du 04/03/02 JO-2002.p. 286 (Abrogeant la Loi n°92-017 du 23 septembre 1992), organisée par le DECRET N°02-128/P-RM du 15/03/02 JO-2002.p.374 et le DECRET N°02-237/P-RM du 10/05/02 JO-2002.p.545 Déterminant le Cadre Organique (Abrogeant le Décret n°95-083/P-RM du 22 février 1995).

La Recette Générale du District de Bamako est créée par l'Ord. 02-033/P-RM du 04/03/02 JO-2002.p.287 (Abrogeant la Loi n°92-019 du 23 septembre 1992), organisée par le DECRET N°02-129/P-RM du 15/03/02 JO-2002.p.376 (Abrogeant le D.n°92-134/P-RM du 23 septembre 1992) et le DECRET N°02-235/P-RM du 10/05/02 JO-2002.p.537, Déterminant le Cadre Organique (Abrogeant le Décret n°95-080/P-RM du 22 février 1995).

La Paierie Générale du Trésor est créée par l'Ord.N°02-032/P-RM du 04/03/02 JO-2002.p.287 (Abrogeant la Loi n°92-018 du 23 septembre 1992), organisée par le DECRET N°02-130/P-RM du 15/03/02 JO-2002.p.378 (Abrogeant le D.n°92-135/P-RM du 23 septembre 1992) et le DECRET N°02-236/P-RM du 10/05/02 JO-2002.p.542 Déterminant le Cadre Organique (Abrogeant le D.95-084/P-RM du 22 février 1995).

La Cellule de Contrôle et de Surveillance des Systèmes Décentralisés (CCS/SFD) créée par la LOI N°06-002 du 06/01/06 JO N°06 Page N°204 Année 2006, organisée par le DECRET N°06-039/P-RM du 03/02/06 JO N°09 Page N°327 Année 2006 et le DECRET N°06-044/P-RM du 03/02/06 JO N°09 Page N°335 Année 2006 Déterminant le Cadre Organique.

Les Directions Régionales et des Délégations Locales du Contrôle Financier sont organisées par l'ARRETE N°05-0389/MFC-SG du 24/05/05 JO-22/p.855/2007.

Le Transit Administratif est créé par l' Ord.N°90-024/P-RM du 12/05/90 JO-1990.p.377 organisé par le DECRET N°90-235/P-RM du 01/06/90 JO-1990.p.479.

Le Bureau Central de la Solde est créé par l'Ord. 90-022/P-RM du 10/05/90 JO-1990.p.376 organisé par le DECRET N°90-236/P-RM du 01/06/90 JO-1990.p.500.

La Cellule d'Appui à la Réforme des Finances Publique (service rattaché) créée par la N°06-035 du 03/08/06 JO-24.2006.p.949, organisée par le DECRET N°06-437/P-RM du 18/10/06 JO-33-2006.p.1289 et le DECRET N°06-438/P-RM du 18/10/06 JO-33-2006.p.1290 déterminant le cadre organique.

DECRET N°07-291/P-RM du 10/08/07 JO-33/p.1291-2007 Fixant l'organisation et les modalités de financement de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières.

L'Ordre des Conseils Fiscaux créé par la LOI N°03-011 du 14/07/03 JO-2003.p.n°2604.

La Cellule de Planification et de Statistique du Ministère chargé de l'Environnement est créée par la Loi n°07-020 du 17 février 2007 JO N°15 Page N°565 Année 2007 est organisée par le DECRET N°07-166/P-RM du 28/05/07 JO N°22 Page N°844 Année 2007 et le DECRET N°07-186/P-RM du 18/06/07 JO-23/p.892/2007 Déterminant le Cadre Organique.

Le Centre de Formation pour le Développement « EPST » (CFD) est créé par l'Ordonnance N°08-010/P-RM du 03/10/08 JO-43.p.1686.2008 et organisé par le DECRET N°08-651/P-RM du 27/10/08 JO-49.p.1923/2008.

la Direction des Grandes Entreprises (Rattaché) est créée par l'Ordonnance n°09-029/P-Rm du 09/09/09 JO-43/p.1685/2009.

la Direction des Moyennes Entreprises (Rattaché) est créée par l'Ordonnance n°09-030/P-Rm du 09/09/09 JO-43/p.1686/2009.

La Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration du Ministère de l'Economie et des Finances (Rattaché) est créée par le DECRET N°09-468/PM-RM du 18/09/09 JO-43/p.1688/2009.

20. Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées

Les Directions Administratives et Financières sont créées par la Loi n°88-047 du 05/04/88 et organisées par le DECRET N°89-298/P-RM du 30/09/89 P.817, JO-1989

L'Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté EPCS est créé par l'ORDONNANCE N°02-047/P-RM du 29/03/02 JO-2002.p.407 organisé par le DECRET N°02-287/P-RM du 30/05/02 JO-2002.p.727.

Le Fonds de Solidarité Nationale EPA ORD.01-052/P-RM du 28/09/01 JO-31-2001.p.1205 et organisé par le Décret N°01-520/P-RM du 23/10/01 JO-02-2002.p.43 (Abrog.D. n°94-184/P-RM du 26 mai 1994).

L'Inspection des Affaires Sociales organisée par le DECRET N°01-070/P-RM du 12/02/01 JO-2001.p.268 et DECRET N°01-121/P-RM du 09/03/01 JO-2001.p.407 Déterminant le Cadre Organique.

L'Institut National de Prévoyance Sociale EPA (INPS) créé par la LOI N°96-004 du 26/06/96 JO-1996.p.86 organisé par le DECRET N°96-049/P-RM du 14/02/96 JO-1996.p.142 modifié par le DECRET N°00-371/P-RM du 02/08/00 JO-2000.p.1049.

L'Institut d'Etudes et de Recherche en Géro-nto-Gériatrie dénommée EPCST "La Maison des Aînés" créée LOI N°98-038 du 20/07/98 JO-1998.p.1009 organisé par le D.98-256/P-RM du 20/08/98 JO-1998.p.901.

La Caisse des Retraites du Mali EPA créée par LOI N°93-013 du 11/02/93 JO-1993.p.129 organisé par le DECRET N°93-039/P-RM du 19/01/93 JO-1993.p.171.

La Direction Nationale du Développement Social créée par l'O.00-062/P-RM 29/09/00 JO-2000.p.1268 organisée par le DECRET N°01-002/P-RM du 05/01/01 JO-2001.p.123 et le DECRET N°01-022/P-RM du 23/01/01 JO-2001.p.204 Déterminant le Cadre Organique.

La Direction Nationale de la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire créée par l'Ord.00-063/P-RM du 29/09/00 JO-2000.p.1268 organisé par le DECRET N°01-003/P-RM du 05/01/01 JO-2001.p.125 , le DECRET N°01-023/P-RM du 23/01/01 JO-2001.p.207 Déterminant le Cadre Organique, le DECRET N°02-032/P-RM du 30/01/02 JO N°04 Page N°153 JO-2002 Déterminant le Cadre Organique des Services Régionaux et Subrégionaux, l'ARRETE N°01-1562/MDSSPA-SG du 05/07/01 JO N°24 Page N°945 JO-2002 Fixant les détails de l'organisation et des modalités et l'ARRETE N°01-1564/MDSSPA-SG du 05/07/01 JO N°24 Page N°947 JO-2002 Fixant les détails de l'organisation et des modalités de fonctionnement des Services Régionaux et Subrégionaux.

L'Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux EPCST créé par l'Ord.02-048/P-RM du 29/03/02 JO-2002 .p.408, organisé par le Décret N°07-199/P-RM du 18/06/07 JO-25.p.963 (abrog. le Décret N°02-288/P-RM du 30/05/02 JO-2002.p.729).

La Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) EPA est créée par la LOI N°09-016 du 26/06/09 JO-30/p.1171/2009 .

21.Ministère de la Justice

Les Directions Administratives et Financières sont créées par la Loi n°88-047 du 05/04/88 et organisées par le DECRET N°90-145/P-RM du 05/04/90.

LOI N°98-068 du 30/12/98 JO N°05 P.173 JO-1999 Modifiant la Loi n°96-006 du 18/03/96 portant organisation et fonctionnement des Tribunaux Administratifs.

LOI N°97-001 du 13/01/97 JO N°03 P.90 JO-1997 Fixant la composition et les règles de fonctionnement de la Cour de Justice ainsi que la procédure suivie devant elle.

Les Tribunaux Administratifs sont organisés par la LOI N°94-006 du 8/03/94 JO-1994.p.208.

Le Pole économique et financier créé par la Loi n°01-080 du 20 août 2001 portant code de procédure pénale organisé par le DECRET N°03-245/P-RM 23/06/03 JO-2003.p.n°2622 (Abr.D.02-310/P-Rm du 4 juin 2002) créé par la Loi n°01-080 du 20 août 2001 portant code de procédure pénale.

L'Inspection des Services Judiciaires créée par l'Ord.00-057/P-RM du 29/09/00 JO-2000.p.1263 organisée par le DECRET N°01-073/P-RM du 12/02/01 JO-2001.p.272 et le DECRET N°04-473/P-RM 20/10/04 JO-05-2005.p. 172 Déterminant le Cadre Organique .

La Direction Nationale de l'Administration Pénitentiaire et de l'Education Surveillée créée par l'Ord. 90-030/P-RM du 19/05/90 JO-1990.p.450 organisée par le DECRET N°90-232/P-RM du 01/06/90 JO-1990.p.494 modifié par le DECRET N°97-404/P-RM du 29/12/97 JO-1998.p.208 et le DECRET N°04-558/P-RM du 01/12/04 JO N°08 Page N°302 Année 2005 Déterminant le Cadre Organique.

La Direction Nationale de l'Administration de la Justice créée par l'Ord.90-025/P-RM du 15/05/90.p..377 JO-1990 organisée par le DECRET N°90-231/P-RM du 01/06/90 .p.493,JO-1990 et le DECRET N°04-474/P-RM du 20/10/04 JO-05-2005.p.173 Déterminant le Cadre Organique

La Direction Nationale des Affaires Judiciaires et du Sceau créée par l'Ord.90-023/P-RM du 12/05/90.p. .376 JO-1990, organisée par le DECRET N°90-238/P-RM du 01/06/90.p.501, JO-1990 et le DECRET N°04-475/P-RM du 20/10/04 JO-05-2005.p.175 Déterminant le Cadre Organique.

L'Institut National de Formation Judiciaire créé par LOI 86-003/AN-RM du 16/01/86.JO.n°778 du 1^{er}/02/86 P.2 JO-1986 organisé par DECRET N°86-011/G-RM du 16/01/86 JO N°778 P.3 JO-1986.

22.Ministère du Logement, des Affaires Foncières et de l'Urbanisme

La Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat créée par l'Ord.01-015/P-RM du 27/02/01 JO-2001.p.345 organisée par le DECRET N°01-210/P-RM du 10/05/01.p.565 (Abrogeant le Décret N°90-481/P-RM du 16/11/90 JO N°03 P.86 JO-1991), le DECRET N°01-268/P-RM du 21/06/01 .p.739 Déterminant le Cadre Organique et le DECRET N°03-144/P-RM du 07/04/03 JO-2003.p.2251 Déterminant le Cadre Organique des Directions Régionales (Abrogeant le Décret n°91-009/P-RM du 11 janvier 1991) et le DECRET N°03-145/P-RM du 07/04/03 JO-2003.p.2254 JO-2003 Déterminant le Cadre Organique des Subdivisions (Abrogeant le Décret n°91-010/P-RM du 11 janvier 1991).

La Direction Nationale des Domaines et du Cadastre créée par l'Ord.00-065/P-RM du 29/09/00 JO-2000 p.1270 organisée par le DECRET N°00-530/P-RM du 26/10/00 JO-2000.p.1330, DECRET N°00-542/P-RM du 01/11/00 p.1347 Déterminant le Cadre Organique et le DECRET N°00-544/P-RM du 01/11/00 p.1354 Portant création des services régionaux et subrégionaux.

L'Inspection des Domaines et des Affaires Foncières créée par l'Ord.00-060/P-RM du 28/09/00 JO-2000.p.1266 organisée par le DECRET N°01-075/P-RM du 12/02/01 JO-2001.p.275 et le DECRET N°08-258/P-RM du 06/05/08 JO-25.p.969-2008 Déterminant le Cadre Organique.

Les Directions Administratives et Financières sont créées par la Loi n°88-047 du 05/04/88 et organisées par le DECRET N°89-298/P-RM du 30/09/89 P.817, JO-1989 et le DECRET N°00-266/P-RM 08/06/00 JO-21-2000.p.832 Déterminant le Cadre Organique.

La Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Eau, Environnement et Urbanisme du Ministère chargé de l'Urbanisme est créée par la Loi n°07-020 du 17 février 2007 JO N°15 Page N°565 Année 2007 est organisée par le DECRET N°07-166/P-RM du 28/05/07 JO N°22 Page N°844 Année 2007 et le DECRET N°07-214/P-RM du 26/06/07 JO-26/p.1012-20 07 Déterminant le Cadre Organique.

L'Office Malien de l'Habitat créé par la LOI N°96-030 du 12/06/96 JO-1996.p.404 organisé par le DECRET N°96-179/P-RM du 19/06/96 p.445.

la Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration du Logement, des Affaires Foncières et Domaniales et de l'Urbanisme (Rattaché) est créée par le DECRET N°09-170/P-RM du 23/04/09 JO-20.p.770.2009.

23.Ministère de l'Enseignement, Supérieur et de la Recherche Scientifique

Les Directions Administratives et Financières sont créées par la Loi n°88-047 du 05/04/88 et organisées par le DECRET N°08-015/P-RM du 15/01/08 JO-05.p.172-2008 et le DECRET N°08-016/P-RM 15/01/08 JO-05.p.174-2008 Déterminant le Cadre Organique.

La Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique créée LOI N°06-006 du 23/01/06 JO N°06 Page N°206 Année 2006 (Abrog.Ord.n°02-054/AN-RM du 4/06/02), organisée par le DECRET N°02-318/P-RM du 04/06/02 JO-2002.p.809.

L'Institut des Hautes Etudes et des Recherches Islamiques Ahmed Baba de Tombouctou est organisé par le DECRET N°99-425/P-RM du 29/12/99 JO-2000.p.217.

Le Centre Nationale des Œuvres Universitaires créé par l'Ord.01-051/P-RM du 25/09/01 JO-2001.p.1204 , modifiée par Loi n°06-037/P-RM du 11/08/06.JO-28-.p.1083,organisé par le DECRET N°01-518/P-RM du 22/10/01 JO-2002.p.107.

La Faculté des Sciences Techniques est organisée par le DECRET N°96-362/P-RM 31/12/96 JO-1997.p.34 .

La Faculté des Lettres, des Langues, des Arts et des Sciences Humaines est organisée par le DECRET N°96-363/P-RM du 31/12/96 JO-1997.p.37.

Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquées ('IPR/l'ISFRA) est organisé par le DECRET N°96-364/P-RM du 31/12/96 JO-1997.p.50.

La Faculté des Sciences Juridiques et Economiques est organisée par le DECRET N°96-365/P-RM du 31/12/96 JO-1997.p.53 .

L'Institut Universitaire de Gestion organisé par DECRET N°96-377/P-RM du 31/12/96 JO-1997.p.133.

L'Ecole Nationale d'Ingénieurs organisée par le DECRET N°96-378/P-RM du 31/12/96 JO-1997.p.135.
Commission Nationale de l'UNESCO créée et organisée par le DECRET N°96-090/P-RM du 21/03/96 JO-1996.p.216, Le Secrétariat Général est organisé par le DECRET N°96-091/P-RM du 21/03/96 JO-1996.p.218 et le D.N°96-092/P-RM du 21/03/96 JO-1996.p.219 Déterminant le Cadre Organique.

L'Université de Bamako est créée par la LOI N°06-007 du 23/01/06 JO N°06 Page N°206 Année 2006 Portant création de (Abrog.Ord.n°02-056/P-RM du 5/06/02) et organisée par le DECRET n°06-115/P-RM du 16/03/06 JO-12-2006.p.486 (Abrog.D.96-156/P-RM du 23 mai 1996).

Le Centre de Formation Professionnelle et d'Assistance à l'Artisanat de Gao est organisé par le DECRET N°89-297/P-RM du 30/09/89 JO-1989.p.782.

Le Conservateur des Arts et Métiers Multimédia "Balla Fasséké Kouyaté" créé par la LOI N°03-013 14/07/03 JO-2003.p.n°2608.

Le Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique Créé par Ord.n°04-011/P-RM du 25/03/04 JO N°11 Page N°407 Année 2004 organisé par le Décret n°04-297/P-RM du 29/07/04 Jo-2004.p.1088.

L'Institut de Formation Professionnelle de Koutiala créée par DECRET N°04-087/P-RM du 16/03/04 JO N°11 Page N°415 Année 2004' (Abrog.n°97-181/P-RM du 2 juin 1997 et D.96-272/P-RM 2/10/96 Lycée Techn.Koutiala).

L'Ecole Normale Supérieure ses missions, organisée par D.N°00-054/P-RM du 11/02/00 JO-2000.p.485

L'Institut des Langues créé par l'Ord.01-044/P-RM du 19/09/01 JO-2001.p.1092 organisé par le DECRET N°01-516/P-RM du 22/10/01 JO-2002.p.104 (Abrogeant le Décret n°90-201).

L'Ecole Secondaire de la Santé DECRET N°99-086/P-RM du 19/04/99 JO-1999.p.457 Portant modification du D. n°160/PG-RM du 9 Jul.1984 portant organisation et modalités de fonctionnement.

Les Ecoles Normales Secondaires sont organisées par le DECRET N°90-403/P-RM du 18/10/90 JO-1990.p.802 modifié par le DECRET N°99-135/P-RM du 26/05/99 JO-1999.p.609.

Les Instituts de Formation Professionnelle de Bankass, Sévaré et Ségou sont créés par le DECRET N°07-206/P-RM du 25/06/07 JO-26.p.1003.-2007 et le DECRET N°07-208/P-RM du 25/06/07 JO-26.p.1006-2007 Déterminant le Cadre Organique.

L'Ecole de Formation pour le Développement Communautaire organisée par le DECRET N°99-085/P-RM du 19/04/99 JO-1999.p.457 modification du Décret n°135/PG-RM du 19 Juin 1984

Les Instituts de Formation des Maîtres créés par le D.00-529/P-RM du 26/10/00 JO-2000.p.1329 et le DECRET N°00-600/P-RM du 04/12/00 JO-2001.p.17 Déterminant le Cadre Organique.

L'Institut des Sciences Humaines créé par l'Ord.02-057/P-RM du 05/06/02 JO-2002.p.683 (Abrogeant la loi n°88-029/AN-RM du 28 mars 1988) organisé par le DECRET N°06-477/P-RM 09/11/06 JO-35-2006.p.n°1372 (Abrogeant D.n°02-331/P-RM du 06 juin 2002, du 06/06/02 JO-2002.p.820).

La Mission Universitaire de Ségou.est créée par le DECRET N°09-128/P-RM du 27/03/09 JO-17.p.648.2009

24.Ministère de l'Education et des Langues Nationales Nationales

La Direction Nationale de l'Education de Base créée par l'Ord.N°00-048/P-RM du 25/09/00 JO-2000.p.1254 organisée par le DECRET N°00-526/P-RM du 26/10/00 JO-2000.p.1325 et le DECRET N°00-597/P-RM du 04/12/00 JO-2001.p.7 Déterminant le Cadre Organique.

Le Centre National de l'Education créé par l'Ord.00-061/P-RM du 29/09/00 JO-2002.p.1267 organisé par le DECRET N°01-307/P-RM du 25/07/01 JO-2001.p.846 (Abrogeant le Décret n°90-199/P-RM du 17 Mai 1990).

La Direction Nationale de l'Enseignement Secondaire Général créée par l'Ord.N°01-050/P-RM du 25/09/01 JO-2001.p.1203 (Abrogeant la Loi n°93-036 du 24 juin 1993) Organisée par le DECRET N°01-517/P-RM du 22/10/01 JO-2002.p.106 (Abrogeant le Décret n°93-227/P-RM du 22/10/1993) et le DECRET N°01-524/P-RM du 31/10/01 JO-2001.p.1270 JO-2001 Déterminant le Cadre Organique.

La Direction Nationale de l'Enseignement Technique et Professionnel créée par l'Ord.02-055/P-RM du 04/06/02 JO-2002.p.678 (Abrogeant la Loi n°93-035 du 11 juin 1993), le DECRET N°02-319/P-RM du 04/06/02 JO-2002.p.811 et le DECRET N°02-335/P-RM du 06/06/02 JO-2002.p.830 Déterminant le Cadre Organique.

L'inspection de l'enseignement secondaire créée par l'Ord.00-007/P-RM du 10/02/00 JO-2000.p.287 organisée par le DECRET N°01-025/P-RM du 23/01/01 JO-2001.p.247 et le DECRET N°01-146/P-RM 23/03/01 JO N°12 P.471 JO-2001Déterminant le Cadre Organique.

Le Centre National des Examens et Concours de l'Education créé par l'Ord.N°01-043/P-RM du 19/09/01 JO-2001.p.1091 organisé par le DECRET N°01-515/P-RM du 22/10/01 JO-2002.p.102 (Abrogeant les Décrets n°89-294 et 89-295 du 30/09/1989) et le DECRET N°01-523/P-RM du 31/10/01 JO-2001.p.1267 Déterminant le Cadre Organique.

La Direction Administrative et Financière est créée par la Loi n°88-047 du 05/04/88 et organisée par le DECRET N°08-014/P-RM du 15/01/08 JO-05..p.170-2008 et le DECRET N°08-017/P-RM du 15/01/08 JO-05.p.174-2008 Déterminant le Cadre Organique.

Les Académies d'Enseignement créées par le DECRET N°01-494/P-RM du 04/10/01 JO-2001.p.1252 (Abrogeant le Décret n°80-268/P-RM du 18/10/1980 Portant création Dir.Rég.Education) et le DECRET N°00-598/P-RM du 04/12/00 JO-2001.p.11 Déterminant le Cadre Organique.

Les Centres d'Animation Pédagogique sont créés par le DECRET N°01-495/P-RM du 11/10/01 JO-2001.p.1253 et le D. N°00-599/P-RM du 04/12/00 JO-2001.p.15 Déterminant le Cadre Organique.

La Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Education du Ministère chargé de l'Education de Base est créée par la Loi n°07-020 du 17 février 2007 JO N°15 Page N°565 Année 2007 est organisée par le DECRET N°07-166/P-RM du 28/05/07 JO N°22 Page N°844 Année 2007 et le DECRET N°07-187/P-RM du 18/06/07 JO-23/p.894/2007 Déterminant le Cadre Organique.

Le Centre National des Ressources de l'Education non-formelle créé par l'Ord.01-023/P-RM du 20/03/01 JO-2001.p.351 organisé par le DECRET N°01-209/P-RM du 10/05/01 JO-2001.p.563 et le DECRET N°01-217/P-RM du 24/05/01 JO-2001.p.604 Déterminant le Cadre Organique.

Les Ecoles Communautaires en République du Mali sont réglementées par le DECRET N°94-448/P-RM 28/12/94, p.48 JO-1995.

L'Institut Pédagogique d'Enseignement Général de Sévaré est créé par le DECRET N°98-209/P-RM 19/06/98 JO-1998.p.702.

L'organisation des Instituts Pédagogiques d'Enseignement Général est modifiée par le DECRET N°99-136/P-RM du 26/05/99 JO-1999.p.609.

Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration de l'Education est créée par le DECRET DECRET N°08-224/P-RM du 9/04/08 JO-23.p.886-2008 (Abrogeant D.n°01-543/P-RM du 1/19/2001).

25.Ministère de la Culture

Les Directions Administratives et Financières sont créées par la Loi n°88-047 du 05/04/88 et organisées par le DECRET N°89-298/P-RM du 30/09/89 P.817, JO-1989 et le DECRET N°05-056/P-RM 09/02/05 JO N°13 Page N°546 Année 2005 Déterminant le Cadre Organique.

Le Bureau Malien du Droit d'Auteur est créé par l'Ord.00-042/P-RM du 21/09/00 .p.1247, JO-2000 Organisé par le DECRET N°02-155/P-RM du 28/03/02.p.394, JO-2002 (Abrogeant les dispositions du D.n°90-483/P-RM du 16 novembre 1990), modifié par le D.n°08-650/P-RM du 27/10/08 JO-48.p.1896/2008.

Le Centre Malien de Promotion de la Propriété Industrielle créé par l'Ord.02-029/P-RM du 28/02/02 JO-2002.p.284 organisé par le DECRET N°02-232/P-RM du 10/05/02 JO-2002.p.532 JO-2002 et le DECRET N°02-263/P-RM du 30/03/02 JO-2002.p.605 Déterminant le Cadre Organique.

La Mission Culturelle de Es-Souk créée par l'Ord.02-061/P-RM du 05/06/02 JO-2002.p.689 organisé par le DECRET N°02-334/P-RM du 06/06/02 JO-2002.p.829 et le DECRET N°02-337/P-RM du 06/06/02 JO N°21 Page N°836 JO-2002 Déterminant le Cadre Organique.

La Direction Nationale du Patrimoine Culturel créée par l'Ord.01-027/P-RM du 02/08/01 JO-2001.p. 964 organisé par le DECRET N°01-457/P-RM du 24/09/01 JO-2002.p.3 et le DECRET N°01-507/P-RM 18/10/01 JO-2002.p.12 Déterminant le Cadre Organique.

La Direction Nationale de l'Action Culturelle créée par l'Ord.°01-026/P-RM du 02/08/01 JO-2001.p.963 (Abrogeant n°76-010/CMLn du 29 janvier 1976 portant création de la Dir.Nati.Arts et de la Culture) organisée par le DECRET N°01-456/P-RM du 24/09/01 JO-2001.p.1214 et le DECRET N°01-506/P-RM du 18/10/01 JO-2002.p.10 JO-2002 Déterminant le Cadre Organique.

La Direction Nationale des Bibliothèques et de la Documentation créée par l'Ord.01-028/P-RM du 02/08/01 JO-2001.p.965 (Abrogeant la Loi n°83-051/AN-RM du 17 mars 1984) Organisée par le DECRET N°01-458/P-RM du 24/09/01 JO-2001.p.1216 et le DECRET N°01-508/P-RM du 18/10/01 JO-2002.p.15 Déterminant le Cadre Organique.

Le Musée National du Mali créé par l'Ord.01-029/P-RM du 02/08/01 JO-2001.p.965 (Abrogeant l'Ord. 90-043/P-RM du 6 juin 1990) organisé par le DECRET N°01-459/P-RM du 24/09/01 JO-2001.p.1218.

Les Palais de la Culture Amadou Hampaté BA (EPC) créé par l'Ord.01-030/P-RM du 03/08/01 JO-2001.p.967 (Abrogeant l'Ordonnance n°90-029/P-RM du 1 juin 1990) et le DECRET N°01-460/P-RM du 24/09/01 JO-2001.p.1220 JO-2001 Fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement.

Le Palais des Congrès de Bamako (EPA) créé par la Loi n°04-042 du 13/08/04 Jo-2004.p.1045, modifiée LOI N°06-009 du 23/01/06 JO-06-2006.p.209 Portant changement de Dénomination du Palais des Congrès de Bamako (Centre International de Conférence de Bamako), organisé par le DECRET N°04-493/P-RM du 28/10/04 JO-06-2005.p.204, modifié par le DECRET n°06-103/P-RM du 09/03/06 JO-12.2006.p.457.

Le Centre National de la Lecture Publique créé par l'Ord.01-031/P-RM du 03/08/01 JO-2001.p.967 Organisé par le DECRET N°01-461/P-RM du 24/09/01 JO-2001.p.1222 et le DECRET N°01-509/P-RM du 18/10/01 JO-2002.p.93 Déterminant le Cadre Organique.

Les Missions Culturelles de Bandiagara, de Djénné et Tombouctou créées par l'Ord.01-032/P-RM du 03/08/01 JO-2001.p..968 et le DECRET N°01-462/P-RM du 24/09/01 JO-2001.p.1223 JO-2001 Fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement.

La Maison Africaine de la Photographie créée par Ord.n°04-012/P-RM du 25/03/04 JO N°11 Page N°407 Année 2004 organisée par le Décret n°04-296/P-RM du 29/07/04 Jo-2004.p.1085.

La Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Culture et Jeunesse du Ministère chargé de la Culture est créée par la Loi n°07-020 du 17 février 2007 JO N°15 Page N°565 Année 2007 est organisée par le DECRET N°07-166/P-RM du 28/05/07 JO N°22 Page N°844 Année 2007 et le DECRET N°07-195/P-RM du 18/06/07 JO-23/p.928/2007 Déterminant le Cadre Organique.

Les Missions Culturelles de Kayes et de Gao (Rattachés) sont créées par Ord.n°09-014/P-Rm du 6/03/09 JO-13.p.483.2009,ratifiée par LOI N°09-009 du 05/06/09 JO-26/p.1007/2009, organisées par le DECRET N°09-095/P-RM du 10/03/09 JO-15.p.571.2009 et le DECRET N°09-097/P-RM du 10/03/09 JO-15.p.572.2009 Déterminant le cadre organique.

La Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration du Ministère de la Culture (Rattaché) est créée par le DECRET N°09-438/PM-RM du 04/09/09 JO-40/p.1570/2009.

26.Ministère de la Jeunesse et des Sports

Les Directions Administratives et Financières sont créées par la Loi n°88-047 du 05/04/88 et organisées par le DECRET N°89-298/P-RM du 30/09/89 P.817, JO-1989 et DECRET N°02-110/P-RM 06/03/02 JO N°08 Page N°313 Année 2002 Déterminant le Cadre Organique (Abrogeant les Décrets n°97-437/P-RM du 31 décembre 1997 et n°98-229/P-RM du 06 juillet 1998).

La Direction Nationale des Sports et de l'Education Physique créée par la LOI N°97-007 du 13/01/97 JO-1997.p. 95 organisée par le DECRET N°02-233/P-RM du 10/05/02 JO-2002.p.533 (Abrogeant le Décret n°97-091/P-RM du 24 février 1997) et le DECRET N°02-264/P-RM du 24/05/02 JO-2002.p.607 Déterminant le Cadre Organique (Abrogeant le Décret n°97-125/P-RM du 18 mars 1997).

La Direction Nationale de la Jeunesse créée par LOI N°98-063 du 17/12/98 JO-1999.p.126 organisée par le DECRET N°02-426/P-RM du 09/09/02 JO-2002.p.981 (Abrogeant le Décret n°99-021/P-RM du 10 février 1999) et le DECRET N°02-462/P-RM du 25/09/02 JO-2002.p.1034 Déterminant le Cadre Organique (Abrogeant le Décret n°99-022/P-RM du 10 février 1999) et le DECRET N°03-542/P-RM 23/12/03 JO-2004.p.21 Déterminant les Cadres Organiques des Services Régionaux et Subrégionaux de la Jeunesse et des Sports (Abrogeant le Décret n°90-107/P-RM du 5 avril 1990) et l'Arrêté n°03-2626/SG-MJS du 03/12/03 JO N°11 Page N°422 Année 2006 Fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des Services Régionaux et Subrégionaux de la Jeunesse et des Sports.

L'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS) créé par l'Ord..02-040/P-RM du 22/03/02 JO-2002 .p.366 organisé par le DECRET N°02-170/P-RM du 10/04/02 JO-2002.p.412, modifié par le DECRET N°09-071/P-RM du 23/02/2009 JO-13.p.499.2009 et le DECRET N°09-071/P-RM du 23/02/09 JO-13.p.501.2009 Déterminant le cadre organique (Abrog.D.N°02-234/P-RM du 10/05/02 JO-2002.p.565).

DECRET N°02-427/P-RM du 09/09/02 JO N°25 Page N°983 JO-2002 Portant création des Camps de Jeunesse de Toukoto,Soufroulaye et Kidal, le DECRET N°07-429/P-RM du 13/11/07 JO-02.p.59-2008 Déterminant les Cadre Organiques du Camp de Jeunesse de Toukoto, de Soufroulaye et de Kidal

Les Stades de Kayes, de Sikasso, de Ségou, de Mopti et du 26 mars de Bamako créés l'Ord.01-038/P-RM 15/08/01 JO-2001.p.972 organisés par le DECRET N°01-368/P-RM du 21/08/01 JO-2001.p.1008 et le DECRET N°02-431/P-RM du 09/09/02 JO N°25 Page N°985 JO-2002 Déterminant le Cadre Organique (Abrogeant le Décret n°01-369/P-RM du 21 août 2001).

Le Centre d'Entraînement pour Sportifs d'Elite de Kabala << Ousmane TRAORE >> créé par l'Ord.01-014/P-RM du 26/02/01 JO-2001.p.344 organisé par DECRET N°01-366/P-RM du 16/08/01 JO-2001.p.1007 et le DECRET N°02-432/P-RM du 10/09/02 JO-2002.p.991Déterminant le Cadre Organique(Abrogeant le Décret n°01-498/P-RM du 11 octobre 2001).

Le Lycée Sportif << Ben Omar SY >> créé par l'Ord.01-045/P-RM du 19/09/01 JO-2001.p.1093 organisé par le DECRET N°01-488/P-RM du 04/10/01 JO-2001.p.1245 et le DECRET N°02-433/P-RM du 10/09/02 JO-2002.994 Déterminant le Cadre Organique.

Le Carrefour des Jeunes de Bamako est organisé par le DECRET N°90-460/P-RM 03/11/90 JO N°02 P.77 JO-1991.

Le Stade Omnisports de Bamako réorganisé par DECRET N°90-283/P-RM du 26/06/90 JO-1990.p.531.

La Maison des Jeunes de Bamako est créée par la LOI N°03-026 14/07/03 JO-2003.p.N°2616.

Les Stades Ouezzin Coulibaly et Mamadou Konaté de Bamako sont créés par la Loi N°03-042 du 30/12/03 JO-2004.p.7 . Organisé par le DECRET N°04-099/P-RM du 31/03/04 JO N°11 Page N°428 Année 2004 et le DECRET N°04-100/P-RM du 31/03/04 JO N°11 Page N°429 Année 2004 déterminant les Cadres Organiques

Les Centres de Promotion des Jeunes (Rattachés aux Directions Régionales de la Jeunesse, des Sports, des Arts et de la Culture) sont créés par le DECRET N°06-506/P-RM du 20/12/06 JO N°01 Page N°7 Année 2007 et le DECRET N°06-556/P-RM du 29/12/06 JO N°06 Page N°203 Année 2007 Déterminant le Cadre Organique.

27.Ministère Chargé des Relations avec les Institutions

28.Ministère de l'Energie et de l'Eau

La Direction Nationale de l'Energie créée par l'Ord.99-013/P-RM du 01/04/99 JO-1999.p.430 organisée le D.N°07-254/P-RM du 02/08/2007 JO-28.p.1097-2007 (Abrogeant le D.N°99-186/P-RM du 05/07/99 JO-1999.p.767), le D.N°07-263/P-RM du 02/08/07 JO-29/p.1126-2007 Déterminant le Cadre Organique (Abrogeant le D.°02-198/P-RM du 22/04/2002) et le D.N°07-264/P-RM du 02/08/07 JO-29/p.1128-2007 Déterminant le Cadre Organique des Services Régionaux et Subrégionaux (Abrogeant le D.°02-390/P-RM du 30/07/2002)

La Direction Nationale de l'Hydraulique créée par l'Ord.99-014/P-RM du 01/04/99 JO-1999.p.430 organisée par le DECRET N°99-185/P-RM du 05/07/99 JO-1999.p.765. le DECRET N°99-299/P-RM du 23/09/99 JO-1999.p.1212 Déterminant le cadre organique, le DECRET N°02-369/P-RM du 19/07/02 JO N°23 Page N°906 JO-2002 Portant création des services régionaux et subrégionaux de l'Hydraulique et de l'Energie (Abrogeant le Décret n°90-485/P-RM du 16 novembre 1990) et le DECRET N°02-0390/P-RM du 30/07/02 JO N°24 Page N°929 JO-2002 Déterminant le Cadre Organique (Abrogeant le Décret n°90-519/P-RM du 22 novembre 1990).

Les Directions Administratives et Financières sont créées par la Loi n°88-047 du 05/04/88, la DAF est par le DECRET N°05-284/P-RM du 20/06/05 JO-26-2005.p.1014 et le DECRET N°05-288/P-RM du 20/06/05 JO-26-2005.p.1019 Déterminant le Cadre Organique de la Direction Administrative et Financière du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau (Abrogeant le Décret n°95-279/P-RM du 21 juillet 1995).

L'Inspection de l'Energie et de l'Eau (Rattaché) est créée par l'Ordonnance n°09-031/P-Rm du 09/09/09 JO-43/p.1685/2009.

L'Opération Puits créée par le DECRET N°97-073/P-RM du 12/02/97 JO-1997.p.254 .

Le Laboratoire National des Eaux «EPST» est créé par la LOI N°08-014 du 04/06/08 JO-29.p.1124.2008 organisé par le DECRET N°08-360/P-RM du 26/06/08 JO-32.p.1246-2008.

La Direction Nationale de la Météorologie créée par la LOI N°93-009 du 11/02/93 JO-1993.p.128 organisée par le DECRET N°93-093/P-RM du 09/04/93 JO-1993.p.279 et le DECRET N°93-096/P-RM 09/04/93 JO-1993.p.282 Déterminant le Cadre Organique.

Le Laboratoire de la Qualité des Eaux créé par l'Ord.90-051/P-RM du 04/09/90 JO-1990.p.685 organisé par le DECRET N°90-431/P-RM du 18/10/90 JO-1991.p.46

Le Centre National de l'Energie Solaire et des Energies Renouvelables créé par l'Ord.90-045/P-RM du 04/09/90 JO-1990.p.641 organisé par le DECRET N°90-434/P-RM du 31/10/90 JO-1991.p.51.

L'Agence Malienne pour le Développement de l'Energie Domestique et de l'Electrification Rurale (AMADER) créée par la Loi n°03-006 du 21 mai 2003 et organisée par le Décret n°03-226/P-RM JO-2003.p.2567.

Le Programme de l'Agence Nationale de Développement des Biocarburants (EPA) créé par Ord.n°09-006/P-Rm du 4/03/09 JO-12.p.443.2009, organisé par le DECRET N°09-082/P-RM du 4/03/09 JO-14.p.528.2009.

L'Agence Malienne de Radioprotection créée par l'Ord.02-060/P-RM du 05/06/02 JO-2002.p.688 Organisée par le DECRET N°02-333/P-RM du 06/06/02 JO-2002.p.827

La Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration de l'Hydraulique (Rattaché) est créée par le DECRET N°09-169/P-RM du 23/04/09 JO-20.p.769.2009.

29.Ministère Délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances

Dispose des Services Suivants :

La Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique est créée par l'Ord.02-030/P-RM du 04/03/02 JO-2002.p.285 (Abrogeant la Loi n°92-016 du 23 septembre 1992) organisée par le DECRET N°02-127/P-RM du 15/03/02 JO-2002.p.372, le DECRET N°02-238/P-RM du 10/05/02 JO-2002.p. 549 Déterminant le Cadre Organique(Abrogeant le Décret n°95-082/P-RM du 22 février 1995) et le DECRET N°03-573/P-RM du 30/12/03 JO-2004.p.54 Déterminant le Cadre Organique des Services Régionaux et Subrégionaux (Abrogeant les D.95-086, 95-087, 95-088, 95-089, 95-092, 95-093).

La Direction Générale du Budget créée par la LOI N°06-003 du 06/01/06 JO N°06 Page N°205 Année 2006 (Abrog.Loi.n°86-100/AN-RM du 9/02/87), organisée par le DECRET N°06-050/P-RM du 06/02/06 JO N°10 Page N°362 Année 2006 et le DECRET N°06-051/P-RM du 06/02/06 JO N°10 Page N°366 Année 2006 Déterminant le Cadre Organique (Abrogeant D.n°91-055/P-RM du 14 février 1991) et le DECRET N°90-211/P-RM du 19/05/90.p.462, JO-1990 Portant création des Directions Régionales organisée par l'Arrêté N°04-0458/MEF-SG du 05/03/04 JO-25.p.976. Année 2006.

La Direction Nationale du Contrôle Financier créée par la l'Ord.85-030 du 19/12/85, organisée par le DECRET N°04-546/P-RM du 23/11/04 JO-08-2005.p.°286, Le DECRET N°04-547/P-RM du 23/11/04 JO-08-2005.p.n.°288 Déterminant le Cadre Organique, DECRET N°04-548/P-RM du 23/11/04 JO

N°08 Page N°292 Année 2005 Déterminant le Cadre Organique de la Direction Nationale des Délégations Extérieures et le DECRET N°04-549/P-RM du 23/11/04 JO N°08 Page N°294 Année 2005 Déterminant le Cadre Organique des Délégations du Contrôle Financier Auprès des Départements Ministériels et des Organismes Personnalisés.

La Direction Générale des Douanes créée par l'Ord.90-058/P-RM du 10/10/90.p.753 JO-1990, organisée par le Décret N°95-056/P-RM du 15/02/95 JO N°05 Page N°169 Année 1995, le Décret n°90-575/P-RM du 31 Décembre 1990 Déterminant le Cadre Organique modifié par le DECRET N°94-247/P-RM du 25/07/94.p.524.JO-1994 et le DECRET N°90-392/P-RM du 11/10/90.p.761, JO-1990 Fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des services extérieurs.

La Direction Nationale Générale des Impôts est créée par l'Ord.02-058/P-RM du 05/06/02 JO-2002.p. 684 (Abrogeant la Loi n°84-025/AN-RM du 9 juillet 1984), organisée par le DECRET N°02-332/P-RM du 06/06/02 JO-2002.p.822 modifié par le DECRET N°05-253/P-RM du 06/06/05 JO-21-2005.p. 811. et le DECRET N°02-336/P-RM du 06/06/02 JO-2002.p.832 Déterminant le Cadre Organique et le DECRET N°05-254/P-RM du 06/06/05 JO-22-2005.p. 842 Déterminant le Cadre Organique des Services Régionaux et Subrégionaux.

La Direction Générale des Marchés Publics et les Délégations sont créées par la LOI N°08-022 du 23/07/08 JO-33.p.1324.2008 ((Abrog. LOI N°90-006/AN-RM du 19/02/90 JO-04.p.121-1990), organisée par le D.n°08-481/P-RM du 11/08/2008 Jo-38.p.1483-08, le D.n°08-483/P-RM du 11/08/2008 Jo-38.p.1488-08 déterminant le Cadre organique, Les Délégations de Service Public sont organisées par le D.n°08-482/P-RM du 11/08/2008 Jo-38.p.1484-08 et le le D.n°08-484/P-RM du 11/08/2008 Jo-38.p.1490-08 déterminant les Cadres organiques (Abrog. LOI N°90-006/AN-RM du 19/02/90 JO-04.p.121-1990).

La Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat créée par l'Ord.00-067/P-RM du 29/09/00 JO-2000.p.1272 organisée par le DECRET N°00-533/P-RM du 26/10/00 .p.1337 et le DECRET N°00-543/P-RM du 01/11/00 p.1351 Déterminant le Cadre Organique.

L'Agence Comptable Centrale du Trésor est créée par l'Ord. 02-031/P-RM du 04/03/02 JO-2002.p. 286 (Abrogeant la Loi n°92-017 du 23 septembre 1992), organisée par le DECRET N°02-128/P-RM du 15/03/02 JO-2002.p.374 et le DECRET N°02-237/P-RM du 10/05/02 JO-2002.p.545 Déterminant le Cadre Organique (Abrogeant le Décret n°95-083/P-RM du 22 février 1995).

La Paierie Générale du Trésor est créée par l'Ord.N°02-032/P-RM du 04/03/02 JO-2002.p.287 (Abrogeant la Loi n°92-018 du 23 septembre 1992), organisée par le DECRET N°02-130/P-RM du 15/03/02 JO-2002.p. 378 (Abrogeant le D.n°92-135/P-RM du 23 septembre 1992) et le DECRET N°02-236/P-RM du 10/05/02 JO-2002.p.542 Déterminant le Cadre Organique (Abrogeant le D.95-084/P-RM du 22 février 1995).

La Recette Générale du District de Bamako est créée par l'Ord. 02-033/P-RM du 04/03/02 JO-2002.p.287 (Abrogeant la Loi n°92-019 du 23 septembre 1992), organisée par le DECRET N°02-129/P-RM du 15/03/02 JO-2002.p.376 (Abrogeant le D.n°92-134/P-RM du 23 septembre 1992) et le DECRET N°02-235/P-RM du 10/05/02 JO-2002.p.537, Déterminant le Cadre Organique (Abrogeant le Décret n°95-080/P-RM du 22 février 1995).

Le Transit Administratif est créé par l' Ord.N°90-024/P-RM du 12/05/90 JO-1990.p.377 organisé par le DECRET N°90-235/P-RM du 01/06/90 JO-1990.p.479.

Le Bureau Central de la Solde est créé par l'Ord. 90-022/P-RM du 10/05/90 JO-1990.p.376 organisé par le DECRET N°90-236/P-RM du 01/06/90 JO-1990.p.500.

30.Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé du Développement Intégré de la Zone Office du Niger

L'Office du Niger érigé en EPIC par LOI N°89-008/AN-RM JO SPECIAL du 18/01/90 JO-1990.p. 234 organisé par le DECRET N°94-142/P-RM du 31/03/94 JO-1994.p.244, modifié par le DECRET N°08-104/P-RM du 26/02/08 JO-13.p.495-2008..

L'Office Riz de Ségou créé par l'Ord.91-049/P-CTSP du 21/08/91 JO-1991.p.607 organisé par le DECRET N°91-202/PM-RM du 24/08/91 JO-1991.p.618

Les Etablissements Publics

LOI N°02-050 du 22/07/02 JO N°23 Page N°887 Année 2002 Portant Loi Hospitalière.

LOI N°96-015 du 13/02/96 JO N°04 Page N°126 Année 1996 Portant Statut Général des établissements publics à caractère scientifique, technologique ou culturel.

LOI N°96-027 21/02/96 JO N°05 Page N°177 Année 1996 Portant Modification de l'Ordonnance n°91-014/P-CTSP du 18/05/1991 fixant les principes fondamentaux de l'organisation des établissements publics à caractère industriel et commercial et des sociétés d'Etat.

LOI N°96-032 12/06/96 JO N°11 Page N°404 Année 1996 Portant Statut Général des établissements publics à caractère professionnel (EPP).

DECRET N°94-200/P-RM du 03/06/94 JO N°13 Page N°440 Année 1994 Abrogeant et remplaçant le Décret n°93-300/P-RM du 27/08/93 fixant le régime d'utilisation des véhicules des institutions de l'Etat, des administrations, des établissements publics à caractère administratif et des collectivités territoriales.

DECRET N°94-294/P-RM du 06/09/94 JO N°19 Page N°685 Année 1994 Fixant les modalités de liquidation des établissements publics à caractère industriel et commercial et des sociétés d'état.

DECRET N°94-301/P-RM 20/09/94 JO N°20 Page N°720 Année 1994 Fixant les formes et les délais de publication au Journal Officiel des états financiers des établissements publics à caractère industriel et commercial et des Sociétés d'état.

DECRET N°93-094/P-RM du 09/04/93 JO N°08 Page N°281 Année 1993 Fixant le nombre et la répartition des sièges d'administrateurs des établissements publics à caractère industriel et commercial.

LOI N°92-029 du 05/10/92.p.733, JO-1992 Portant modification de l'Ordonnance n°91-014/P-CTSP du 18 Mai 1991 fixant les principes fondamentaux de l'organisation et les modalités de fonctionnement des établissements public à caractère industriel et commercial et des sociétés d'état.

DECRET N°92-209/P-RM du 17/11/92 JO N°23 Page N°852 Année 1992 Portant abrogation de certaines dispositions du Décret n°91-133/P-CTSP du 21 Juin 1991 portant Statut Particulier des Présidents Directeurs Généraux des établissements publics à caractère industriel et commercial et des Sociétés d'Etat.

ORDONNANCE N°91-014/P-CTSP 18/05/91 JO N°12 Page N°424 Année 1991 Fixant les principes fondamentaux de l'organisation et du fonctionnement des Sociétés d'Etat et des Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial.

DECRET N°91-132/P-CTSP du 21/06/91 JO-12-1991.p.434 Portant Statut particulier des Administrateurs des Sociétés d'Etat et des Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial.

LOI N°91-051/AN-RM du 26/02/91 JO N°07 Page N°242 Année 1991 Portant Statut Général des Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial.

DECRET N°91-134/P-CTSP du 21/06/91 JO N°12 Page N°437 Année 1991 Fixant le mode de détermination de la rémunération des Administrateurs, des Présidents Directeurs Généraux des Sociétés d'Etat et des Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial et des Sociétés d'Etat.

LOI N°90-014/AN-RM du 19/02/90.p.165 JO-1990 Abrogeant et remplaçant les articles 4,13,18,21 et 25 de la loi n°87-051/AN-RM du 10 août 1987 fixant les principes fondamentaux de l'organisation et du fonctionnement des EPIC et des Sociétés d'Etat.

LOI N°90-110/AN-RM du 18/10/90 JO N°22 P.793 JO-1990 Portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du fonctionnement des établissements publics à caractère administratif.